

**Mémoire conjoint présenté à la Commission des finances
publiques dans le cadre des Consultations particulières et auditions
publiques sur le projet de loi n° 28,
Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines
dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le
retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016**

**Par la Fédération des femmes du Québec
Le Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec
Le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail**

Québec, le 10 février 2015

Crédits

Rédaction

Alexa Conradi (FFQ), Nathalie Goulet (CIAFT) et Blanche Paradis (Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec)

Correction

Cassandra Joseph et Delphine Cezard

Table des matières

INTRODUCTION	3
DES VALEURS LIBÉRALES SÉLECTIVES	4
LE MANDAT DES GROUPES SIGNATAIRES DU MÉMOIRE	6
L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	7
LA FIN DE L'UNIVERSALITÉ : UN REcul INACCEPTABLE !	11
<i>SERVICES DE GARDE ET FAMILLES À FAIBLE REVENU : UN ACCÈS LIMITÉ ?</i>	13
SERVICES DE GARDE ET FAMILLES IMMIGRANTES	14
MÊME LES PLACES GRATUITES SONT PEU UTILISÉES	15
UN RÉSEAU PUBLIC MENACÉ ?	16
DES REculS POUR LES TRAVAILLEUSES	16
ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES	18
CAPITAL MINES HYDROCARBURES	18
ÉLECTRICITÉ	20
SANTÉ	22
LOI SUR L'ASSURANCE MALADIE	22
DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL	23
LISTE DES RECOMMANDATIONS	35
ANNEXE 1	40
ANNEXE 2	41
PROJETS RELIÉS AU DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE FÉMININE EN RÉGIONS	41

Introduction

Présentement, le gouvernement libéral poursuit une ligne d'action politique qui nuit à la liberté, à la justice sociale et à l'égalité des femmes et des filles. Sa politique s'appuie sur une logique patriarcale qui a pour effet de maintenir et de reproduire les inégalités vécues par les femmes. Ce faisant, il va à l'encontre de ses valeurs déclarées et, plus particulièrement, contre l'égalité femmes-hommes, une valeur de la société québécoise inscrite pourtant dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

Le présent mémoire porte spécifiquement sur les intentions du projet de loi 28, *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, quoique les organisations signataires du présent mémoire auraient pu émettre des commentaires similaires pour d'autres projets de loi (20, 10, 27, etc.). Elles resteront toutefois centrées sur les grandes lignes du projet de loi. Une analyse plus détaillée de chaque article nous est impossible vu l'étendue des lois visées par le projet de loi 28.

Les signataires se concentreront sur une critique plus globale de la politique poursuivie par le gouvernement, politique qui s'ancra dans le projet de loi. Elles s'intéresseront aux éléments qui permettent de comprendre de quelles manières cette politique est particulièrement nocive pour le droit des femmes à l'égalité, à la justice sociale et à la liberté.

Le projet de loi 28:

1. Vise l'équilibre budgétaire sans analyse différenciée selon le sexe. Ainsi, on épargne sur le dos des femmes;
2. Met fin à l'universalité de l'accès aux services de garde. Ainsi, on nuit à l'accès équitable des femmes au travail et l'on favorise la dégradation des conditions de travail des femmes qui œuvrent auprès des enfants;
3. Fragilise l'accès au système de santé et aux médicaments. Le projet de loi ouvre de nouvelles brèches dans l'universalité en santé en permettant le retrait de certains soins de ceux qui sont assurables;
4. Renforce une politique de développement économique contestée par les groupes de femmes pour son caractère sexiste, colonial et nocif pour l'environnement. Il fragilise l'accès à des frais raisonnables à de l'électricité.
5. Génère un recul de la place des femmes dans les espaces décisionnels en région. On redonne aux élus municipaux (qui sont en grande majorité des hommes) des pouvoirs accrus tout en faisant reculer la place de la société civile (très majoritairement dominée par les femmes) dans la gestion du développement social et économique des régions.

Avant de s'y plonger, nous aimerions évoquer le contexte du débat sur ce projet de loi et sur la politique gouvernementale. Les ressources disponibles de nos organisations

respectives nous permettent de préparer un nombre limité de mémoires dans une session. Or la vitesse et la quantité de projets de loi ou de (simili)consultations nous empêchent d'élaborer des mémoires abordant tous les sujets qui nous intéressent. Il y en a trop!

La quantité et la vitesse des démarches gouvernementales s'inscrivent dans une stratégie que nous souhaitons dénoncer. Le gouvernement actuel emprunte son approche au gouvernement conservateur canadien. Les projets de loi mammoth manquent de transparence et, en noyant plein de sujets dans un grand projet de loi, on limite le débat public. En fait, on réduit la capacité des groupes ayant un regard critique, mais disposant de peu de ressources, de participer pleinement au débat démocratique. Le gouvernement s'évite ainsi des critiques.

Il est évident que la qualité du débat public en est affectée: moins de place à l'analyse égale moins de débats. De plus, le gouvernement du Québec gouverne avec arrogance dans la mesure où son désir de « dialogue » est unidirectionnel comme en fait foi sa détermination à ne prendre en compte que très peu des idées proposées par les gens de terrain. À peu près aucune connaissance partagée par les participantEs au dialogue ne le déloge de sa politique et très peu en influence le détail. Les opinions qui ne se conforment pas aux siennes comptent peu ou prou. Malgré le sentiment que notre travail n'est pas respecté, nous respectons nos membres et la population québécoise qui méritent que l'on poursuive notre engagement à défendre les intérêts des femmes.

Des valeurs libérales sélectives

En faisant l'analyse de la politique libérale, il nous a paru pertinent de revenir sur les valeurs déclarées du Parti libéral du Québec. Quelles sont-elles? De quelles manières s'ancrent-elles dans la politique gouvernementale? Y va-t-il des contradictions à soulever? Des sacrifices importants? Cette analyse nous a permis de trouver plusieurs raisons de s'inquiéter, car le gouvernement s'éloigne de ses propres valeurs.

Le respect et la promotion de la liberté constituent des éléments centraux des valeurs libérales. Sur son site, le gouvernement déclare: « Qu'il s'agisse d'un projet de loi ou de règlement ou d'un programme gouvernemental, le premier souci d'un esprit libéral est de s'assurer qu'il n'entraînera pas de restriction injustifiée aux libertés individuelles. » Pour bien saisir l'étendue de cet engagement, il importe de bien définir ce que l'on entend par liberté. Généralement, on évoque l'absence d'interférence arbitraire dans la capacité d'un individu à mener sa vie comme il l'entend et l'idée qu'un individu doit être libre de se gouverner lui-même.

En philosophie, on enseigne que la liberté peut mieux se comprendre comme une absence de domination et non seulement comme l'absence d'interférence arbitraire. Sans

une analyse de ce qui permet la liberté pour les femmes en tant que sujets politiques n'ayant pas les mêmes droits, privilèges et opportunités que les hommes, la liberté n'existe qu'en théorie. En effet, l'Histoire nous a permis de comprendre que les libertés sont profondément influencées par les rapports sociaux inégaux de sexe, de classe, de race. La liberté individuelle comprise uniquement comme une absence de contraintes injustifiées finit par être la liberté des hommes blancs, de milieux aisés.

Afin d'assurer la liberté à toutes et à tous, il faut se pencher sur les rapports de domination. Or, le gouvernement libéral tient à suivre qu'une partie de la définition de la liberté. Il faut aussi mettre en place des conditions institutionnelles favorables. Mais comme nous le verrons dans ce mémoire, la politique gouvernementale vise justement le démantèlement de ces conditions favorables rendant la liberté possible.

Le Parti libéral se préoccupe également de la justice sociale. Il écrit :

« Une société où l'accent serait mis exclusivement sur l'exaltation des valeurs individuelles deviendrait vite une société égoïste. Tôt ou tard, elle serait livrée à la domination de ses membres les plus forts, au détriment de ses membres plus faibles. »

Or, les groupes communautaires, les étudiants et étudiantes, les acteurs et actrices du développement des régions, les organisations des travailleurs et des travailleuses, des gens du milieu agricole et de la santé...ne cessent d'indiquer que la politique rigoriste poursuivie par le gouvernement sacrifie la justice et favorise la domination.

Le Parti libéral du Québec se dit également « engagé à promouvoir simultanément le développement économique et le développement social du Québec ». Or, cet équilibre est remis en question par les choix politiques du gouvernement. La recherche de l'équilibre budgétaire se fait d'abord et avant tout dans le domaine du développement social, ce qui affecte les femmes en premier. Par ailleurs, le type de développement économique soutenu favorise les hommes et les riches, et désavantage la vaste majorité des femmes.

Enfin, sur toutes les tribunes, le gouvernement justifie son action au nom des générations futures. Il dit agir en fonction des intérêts de l'avenir de la société québécoise et des enfants. Pour le Parti libéral du Québec, « un État responsable doit répondre aux besoins de la génération actuelle, sans compromettre la capacité des générations qui suivront à répondre aux leurs ».

Or, la croissance des inégalités et la déconstruction des régions auront des effets sur les générations à venir. Le recul en matière d'égalité pour les femmes ainsi que la surexploitation des ressources naturelles et le manque d'encadrement de celle-ci auront

aussi des impacts sur les générations futures. Le gouvernement a une approche sélective lorsqu'il se met à réfléchir à l'avenir de la société québécoise.

Le mandat des groupes signataires du mémoire

La Fédération des femmes du Québec existe depuis 49 ans. Elle rassemble environ 700 membres individuelles et 190 associations réparties à travers le Québec. Avec la société, sa manière d'engager les débats féministes a évolué avec les changements sociaux et ceux des femmes. Forte des droits légaux égaux (dans la plupart des cas), la FFQ cherche à ce que tous les pans de la société intègre une approche féministe de manière à ce que la liberté, la paix, la justice, l'égalité et la solidarité puissent être connues de toutes.

Pour ce faire, la FFQ reconnaît que les rapports de pouvoir n'agissent pas seulement sur le sexe, mais ont un effet sur les rapports sociaux de race, de classe et d'orientation sexuelle, etc. Ainsi, pour bien saisir quelles femmes sont touchées par une politique, il faut examiner les femmes comme un groupe, mais aussi comme un groupe traversé par d'autres influences. Parfois les femmes blanches sont moins touchées par une politique que les femmes noires. Le projet peut alors être sexiste et raciste. Ainsi, la FFQ travaille pour éliminer toutes les formes de domination qui affectent les femmes.

Le Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec est un regroupement féministe de défense collective des droits des femmes. Il agit sur les questions de justice sociale et sur celles mettant en jeu les intérêts et les droits des femmes, dans une perspective d'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'entre les femmes, elles-mêmes.

Ce réseau est né en 2002. Porteur des voix régionales, il favorise la concertation et l'action collective des 17 Tables régionales de groupes de femmes et des quelque 400 groupes qui en sont membres.

Le Réseau des Tables affirme que les femmes du Québec font toujours face à une discrimination systémique et qu'elles confrontent des inégalités persistantes. Ces inégalités sont particulièrement criantes en ce qui a trait à leur revenu, à leur sous-représentation politique et à la violence qui s'exerce envers elles.

Le Réseau est d'avis que ces inégalités persistantes doivent être comprises et combattues à partir d'une analyse tenant de l'intersection des divers systèmes d'oppression. Il favorise et promeut l'analyse différenciée selon les sexes tenant compte du fait que toutes les femmes ne sont pas égales entre elles.

Le Réseau et les Tables régionales sont en action pour la construction d'un monde juste, égalitaire, solidaire, démocratique, libre de choix, respectueux de la vie et de la dignité humaine.

Le Conseil d'intervention pour l'action des femmes au travail(CIAFT)est une organisation québécoise constituée de groupes et de personnes qui œuvrent dans le domaine de l'accès et du maintien des femmes au travail. Il regroupe une cinquantaine d'associations en plus de plusieurs membres individuels. Depuis sa création, en 1982, le CIAFT s'est vu identifié comme un des principaux défenseurs des droits des femmes au travail, au Québec.

La philosophie d'intervention du CIAFT relève de la certitude que l'autonomie financière des femmes est largement tributaire de leur accès au travail, à condition que ce travail soit rémunéré à sa juste valeur. Dans cette perspective, la mission du CIAFT est d'œuvrer à la défense, à la promotion et au développement de services, de politiques et de mesures permettant de répondre aux besoins spécifiques des femmes en matière de travail.

Les actions du CIAFT sont réalisées dans le but d'améliorer les conditions socio-économiques des femmes et d'assurer la prise en compte des réalités et des besoins des femmes en matière d'emploi.

L'équilibre budgétaire

Les groupes de femmes demandent depuis des lustres que le gouvernement procède à une analyse féministe de ses politiques au moment de leur conception et pendant leur élaboration, leur application et leur évaluation. L'idée étant de vérifier si le projet de loi ou de politique est négatif, neutre ou positif pour les femmes. Pour ce faire, il faut comprendre les causes des disparités actuelles entre les femmes et les hommes ainsi qu'entre les femmes, elles-mêmes. Dans le jargon gouvernemental, on appelle cela l'analyse différenciée selon le sexe. Les gouvernements sont censés la faire, mais ce n'est pas le cas.

Il ne s'agit pas d'une lubie. Même la très officielle ONU Femmes propose d'effectuer cette analyse dans la Déclaration et Programme d'action de Beijing, document signé par le gouvernement du Canada. En effet, l'institution internationale pousse les gouvernements à utiliser l'analyse différenciée selon le sexe dans le cadre des choix macroéconomiques des États pour s'assurer que ceux-ci contribuent à l'amélioration et non au recul des conditions de vie des femmes.¹

¹ <http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/economic-empowerment/macroeconomics-policies-and-social-protection>

Cela étant dit, encore une fois, aucune analyse féministe n'a eu lieu pour préparer le projet de loi 28. Or, de plus en plus d'études confirment les craintes des féministes de par le monde : l'austérité budgétaire est une attaque en règle contre les femmes.²

Tout indique qu'il serait absolument nécessaire de procéder à une telle analyse avant d'avancer, faute de quoi le gouvernement peut être tenu responsable d'adopter des politiques patriarcales. C'est le cas avec l'austérité. La principale organisation féministe européenne le note dans un rapport publié en 2012 intitulé "The price of austerity - The impact on women's rights and gender equality in Europe". Le Women's Budget Group au Royaume-Uni témoigne pour sa part que les restrictions budgétaires ont un impact supplémentaire sur les femmes. Les recherches au plan canadien font état aussi des reculs en matière d'égalité en raison de l'austérité. Ces impacts touchent l'accès aux services publics; la baisse des revenus des femmes à la retraite et des conditions de travail; l'augmentation des tâches qui doivent être assumées gratuitement et qui retombent sur les femmes; la consolidation de la ségrégation sexuelle et raciale du marché du travail; et la racialisation accrue de la pauvreté chez les femmes.

Avec une telle analyse, on y comprendra que les programmes sociaux constituent des outils essentiels pour les femmes; que les coupes des emplois dans la fonction et les services publics vont surtout toucher les femmes; et que le travail des femmes augmente en période d'austérité.

Les programmes sociaux et les services publics compensent pour l'inégalité des charges sociales supportées par les femmes pour le bien-être de la famille et des communautés

² Gálvez-Muñoz, Lina, Paula Rodríguez-Modroño, Tindara Addabbo. Octobre 2013. « The impact of European Union austerity policy on women's work in Southern Europe » CAPPaper n. 108. Page consultée le 5 janvier 2015 [en ligne] http://www.capp.unimo.it/pubbl/cappapers/Capp_p108.pdf. Larzillière, Capucine et Lisbeth Sal. 28 avril 2013. « L'égalité professionnelle dans l'austérité, ou l'illusion d'un capitalisme post-patriarcal ». Page consultée le 4 janvier 2015 [en ligne] <http://www.contretemps.eu/interventions/egalite-professionnelle-dans-austerite-illusion-capitalisme-post-patriarcal>. Lethbridge, Jane. Mai 2012. « Impact of the Global Economic Crisis and Austerity Measures on Women » Public Services International Research Unit (PSIRU), commandé par Public Services International (PSI). Document consulté le 4 janvier 2015 [en ligne] http://www.world-psi.org/sites/default/files/documents/research/en_austerity_women.pdf. Marty, Christiane. Novembre 2011. « Impact de la crise et de l'austérité sur les femmes : des raisons de s'indigner et de se mobiliser, » Page consultée le 3 janvier 2015 [en ligne] http://tribulationsdemafalda.files.wordpress.com/2012/02/impact_austerite_sur_les_femmes.pdf. Seguino, Stephanie, Elissa Braunstein et Anit N. Mukherjee. 31 janvier 2014. « Des Économistes Féministes Réagissent À Une Note Récemment Publiée Par Le FMI Intitulée « L'emploi Des Femmes Et L'économie: Les Avantages Macroéconomiques De L'égalité Des Sexes » (Partie 2) » sur le site de L'Association pour les droits de la femme et le développement (AWID). Page consultée le 4 janvier 2015 [en ligne] <http://www.awid.org/fre/Actualites-et-Analyses/Dossier-du-Vendredi/Des-economistes-feministes-reagissent-a-une-note-recemment-publiee-par-le-FMI-intitulee-L-emploi-des-femmes-et-l-economie-Les-avantages-macroeconomiques-de-l-egalite-des-sexes-Partie-2>. Silvera, Rachel. Date inconnue. « L'effet de la crise et des politiques d'austérité sur l'emploi des femmes en France et en Europe » À paraître dans *Analyses et Documents Économiques*. Page consultée le 5 janvier 2015 [en ligne] <http://www.feministespouruneuropeuniesolidaire.eu/wp-content/uploads/2014/04/article-Fcriste-et-politiques-2014-de-rachel-silvera.pdf>.

et réduisent les discriminations qu'elles subissent. Quand le gouvernement augmente le tarif pour les services de garde et réduit les programmes d'aide sociale, d'aide à domicile ou de soutien aux parents, il affecte la capacité des femmes à concilier travail, famille et études. Il pénalise, au plan financier, les femmes qui assument un rôle d'éducatrice ou de soignante. En procédant à ces coupures et révisions, le gouvernement ne respecte plus ses obligations envers le droit des femmes à l'égalité et à la justice sociale.

La perte d'emplois en raison des coupes de l'État affecte principalement les femmes. Qui travaille comme éducatrice spécialisée dans les écoles? Qui s'occupe de l'aide aux devoirs et de l'aide alimentaire? Qui œuvre dans les commissions scolaires et les agences de santé? En maintien à domicile? En protection de la jeunesse? En santé mentale? Comme infirmière? Il s'agit d'emplois occupés en grande majorité par des femmes qui jouent un rôle essentiel pour la dignité, la santé et le bien-être de la population. En coupant tous azimuts dans ces domaines, le gouvernement fragilise l'accès des femmes à l'emploi tout comme leur autonomie et leur sécurité économiques.

Ce n'est pas parce que l'État se désengage des soins, des services sociaux et de l'éducation, que la population en a moins besoin. Les coupes dans les services publics augmentent la charge sur les épaules des femmes. L'histoire a démontré que pour combler ce vide, les familles aisées auront recours à des services rendus par des travailleuses très mal payées et sans véritables protections sociales. Tandis que les familles à faible revenu tenteront tant bien que mal de combler les besoins en ayant recours au travail gratuit des femmes de leur entourage, malgré les conséquences sur la santé et la situation financière de ces dernières.

Les groupes de femmes qui offrent un soutien direct aux femmes en difficulté font face à une augmentation considérable de leur charge de travail dans un réseau communautaire qui connaît déjà une diminution ou une stagnation de son financement. Déjà, dans certaines régions, des femmes ayant perdu récemment leur emploi en raison des coupes ont commencé à frapper aux portes des groupes de femmes. Parmi elles, certaines sont privées de l'accès à l'assurance-emploi ou à l'aide sociale. Et ce n'est que le début... Les travailleuses de ces milieux vivent une augmentation de la détresse psychologique alors qu'elles sont appelées à gérer, avec moins de ressources, une situation sociale qui se dégrade.

De plus, le programme À égalité pour décider a été amputé de moitié laissant planer une insécurité pour plusieurs organisations de femmes quant à leur avenir. On les affaiblit exactement au même moment où les intérêts des femmes sont attaqués et qu'elles doivent se porter à leur défense. Les signataires réitèrent l'importance de préserver les structures en condition féminine (le Secrétariat à la condition féminine et le Conseil du statut de la femme) alors que l'égalité n'est pas atteinte.

Recommandation

1. Que le gouvernement procède à une analyse de l'impact différencié de ses politiques macroéconomique et fiscale sur les femmes et les hommes ainsi qu'entre les femmes, afin d'adapter ces politiques de manière à ne pas nuire aux conditions de vie et de travail des femmes.

S'il y a lieu de ne pas désinvestir dans le rôle de l'État vis-à-vis de l'égalité des femmes, il est aussi nécessaire de questionner la logique du déficit zéro, telle que préconisée par le gouvernement du Québec. Plusieurs acteurs jugés crédibles par le gouvernement ont reconnu que l'austérité ne fonctionne pas et risque de générer une récession. Par ailleurs, l'équilibre budgétaire implique un regard sur les colonnes de revenus, exercice que le gouvernement refuse de faire. En plus de procéder à des coupes drastiques, le gouvernement s'engage dans une démarche de révision permanente des programmes annonçant ainsi que l'austérité n'est pas une situation temporaire, mais un mode de gouvernance.

Les signataires de ce mémoire sont d'avis que la logique soutenue par le gouvernement est malsaine pour la société québécoise. Elles croient que ce gouvernement devrait plutôt examiner les propositions alternatives identifiées par des groupes comme la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics (Voir Annexe 1, page 32). Nous soutenons activement ces solutions fiscales qui continuent à donner un rôle à l'État pour assurer la liberté, la justice sociale et l'égalité à toutes et à tous. Ces solutions peuvent permettre au gouvernement d'augmenter considérablement ses revenus de manière à ne pas adopter des politiques d'austérité.³

Par ailleurs, les signataires ne partagent pas l'opinion du gouvernement à l'effet que celui-ci doive poursuivre à tout prix une politique de déficit zéro. Alors que l'économie canadienne est secouée par l'attachement trop important au pétrole et à ses produits dérivés, à un moment où sa valeur monétaire chute, il n'est pas à propos de plonger le Québec dans une crise économique générée par une volonté idéologique de revenir à un budget équilibré. Les femmes refusent de faire les frais d'un tel « équilibre ». En fait, nous affirmons qu'un tel équilibre serait un mensonge, car il reposerait sur l'externalisation des coûts sur les femmes (travail gratuit ou à moindres frais) ou sur l'environnement.

³http://www.nonauxhausses.org/wp-content/uploads/DocumentCampagne-10-milliards_WEBseptembre2014.pdf

Recommandations

2. Que le gouvernement mette fin à l'externalisation des coûts sociaux et environnementaux pour atteindre l'équilibre budgétaire.
3. Que le gouvernement trouve de nouvelles sources de revenus en s'inspirant des solutions fiscales identifiées par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics.

La fin de l'universalité : un recul inacceptable !

En campagne électorale, le gouvernement libéral s'était engagé à maintenir au niveau actuel (7,00 \$) le tarif des services de garde, assorti d'une indexation en 2015 pour éviter un choc tarifaire. Après son élection, le gouvernement du Québec a annoncé, en novembre 2014, qu'il mettrait fin à la politique des services de garde à prix unique, en modulant la subvention offerte en fonction du revenu, à partir d'un revenu familial de 50 000 \$. Ce sont près des deux tiers des familles qui utilisent présentement les services de garde, qui seront affectées par ces hausses. Cette approche représente non seulement une brèche importante dans le principe d'universalité, mais elle fait en sorte que plusieurs familles de la classe moyenne n'auront plus les moyens de payer des frais de garde aussi élevés.

Or, il s'agit là d'une menace directe à l'autonomie économique des femmes qui, dans certains cas, après la naissance d'un enfant, se verront forcées de rester à la maison plutôt que d'occuper un emploi dont le salaire risque fort d'être entièrement englouti dans les frais de garde ! On n'a qu'à regarder du côté des autres provinces canadiennes qui ont encore un système de subventions modulé en fonction du revenu des parents. Bien que certaines provinces rendent les services de garde abordables pour les familles à faible revenu, les frais de garde peuvent dépasser 5 000 \$ par année, même pour des familles dont le revenu est aussi bas que 40 000 \$. Au Québec, à 7 \$ par jour, le coût annuel est de 1 800 \$ par enfant, peu importe le revenu familial.

La fin de l'universalité des services de garde à contribution réduite est un recul inacceptable et dangereux pour les femmes qui ont de jeunes enfants ! Comme c'est le revenu familial qui sera pris en compte dans le calcul des frais de garde, pour les femmes dont le revenu du conjoint est au-delà d'un certain seuil, le montant des frais de garde serait prohibitif, rendant beaucoup moins avantageux pour elles d'occuper un emploi.

Or, comme les travaux de la sociologue Hélène Belleau l'ont démontré, la gestion de l'argent dans le couple ne se fait pas toujours de façon équitable et la notion de revenu familial (sur laquelle est pourtant basée la détermination des montants dans nos

programmes sociaux) doit être réexaminée à la lumière des disparités de revenus qui existent entre les conjoints.

« Quelques études récentes montrent que les jeunes couples d'aujourd'hui sont plus nombreux à adopter une gestion séparée ou partiellement indépendante des revenus de chacun. Lorsque les revenus des conjoints sont gérés séparément, peut-on encore parler de *revenu familial* ? Ce concept ne porte-t-il pas l'idée d'une mise en commun des revenus, d'une redistribution équitable de ceux-ci entre les membres de la famille et de dépenses communes ? Comme autrefois au sein d'un même couple, on retrouve des niveaux de vie parfois différents entre conjoints en raison des rôles distincts assumés par les hommes et les femmes, des écarts structurels de salaires entre ceux-ci et du mode de gestion privilégié. (...) »

En somme, la notion de *revenu familial* semble n'avoir jamais réellement incarné les idées qu'elle véhicule, à savoir la mise en commun de l'ensemble des revenus et la redistribution plus ou moins égalitaire de ceux-ci entre les membres du ménage. Cette notion masque des inégalités, des rapports de pouvoir, etc., au sein des familles et de la société en général. »⁴

Cette atteinte directe à l'autonomie économique des jeunes mères pourrait également les rendre beaucoup plus vulnérables au moment d'une rupture. En effet, les femmes qui ont été retirées du marché du travail pendant plusieurs années pour s'occuper d'un ou plusieurs enfants, présentent beaucoup plus de risques de se retrouver à l'aide sociale au moment d'une séparation que si elles sont demeurées actives.

Ainsi, bien que la fin de l'universalité dans la tarification des services de garde soit présentée comme une économie, elle pourrait se traduire en pertes de revenus (moins de rentrées fiscales pour l'État puisque moins de femmes en emploi) ou en dépenses additionnelles (davantage de femmes à l'aide sociale suite à une rupture). De plus, comme le souligne pertinemment le Conseil du statut de la femme, des effets à plus long terme sont également à prévoir :

« En favorisant la participation des femmes au marché du travail, le programme des services de garde à contribution réduite permet non seulement à celles-ci d'assurer leur autonomie économique aujourd'hui, mais aussi de profiter des avantages économiques découlant de cette participation (assurance-emploi, contribution au Régime de rentes du Québec et à un régime de retraite d'employeur, etc.), lesquels conditionneront leur survie économique en cas de perte d'emploi et au moment de la retraite. Par conséquent, si, pour réduire le coût de sa politique de garde des enfants d'âge préscolaire, l'État poussait un

⁴ Hélène Belleau, « Le revenu familial a-t-il déjà existé ? », *Bulletin de liaison* de la FAFMRQ, Volume 37, No 2, octobre 2012.

certain nombre de femmes à sortir du marché du travail, même temporairement, il devrait faire face à d'autres coûts pour subvenir à leurs besoins par le biais de ses politiques d'assistance-emploi, durant la vie active, mais aussi après l'âge de la retraite. »⁵

Services de garde et familles à faible revenu : un accès limité ?

Une autre incohérence du système actuel est le fait que les familles à faible revenu auraient un accès réduit aux places en services de garde subventionnés comparativement aux familles à revenus élevés. En effet, une enquête réalisée en 2009 par l'Institut de la statistique du Québec sur l'utilisation, les besoins et les préférences des parents en matière de services de garde⁶ a révélé que l'utilisation des places à contribution réduite est moins fréquente chez les familles ayant un revenu inférieur à 30 000 \$. Selon Luc Turgeon et Mélanie Bourque, de l'Université du Québec en Outaouais, divers facteurs peuvent expliquer cet écart :

« Le premier est le manque de places. (...) les individus qui vivent dans des conditions matériellement et socialement défavorables sont plus susceptibles de mentionner le manque de places pour expliquer pourquoi ils ne font pas garder leur enfant. À Montréal, une étude du directeur de la santé publique publiée en 2011 a démontré d'ailleurs que le taux de places disponibles est moins élevé dans les secteurs les moins favorisés. Le deuxième facteur est le type d'emploi occupé par les ménages à faible revenu. Ceux-ci occupent davantage des emplois où les conditions de travail exacerbent le conflit travail-famille. Ces emplois généralement atypiques et précaires, souvent dans le secteur des services, ne leur permettent pas de connaître à l'avance leur horaire, ni le nombre d'heures travaillées. Ces seuls facteurs rendent la fréquentation d'un CPE beaucoup plus difficile, surtout pour les familles monoparentales. »⁷

Or, comme le souligne une étude sur le marché du travail et les parents, publiée en 2009 par l'Institut de la statistique du Québec, les mères monoparentales se retrouvent plus souvent que les autres types de parents à occuper un emploi à temps partiel avec un taux de 17,6 %, comparativement à 11,8 % pour les travailleurs en couple avec deux revenus. Par ailleurs, la proportion de femmes monoparentales chez les employé(e)s à bas salaire est de 27,9 %, comparativement à 12,9 % chez les couples à deux revenus⁸. À

⁵Avis du Conseil du statut de la femme, novembre 2014, p. 26.

⁶ Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des parents en matière de service de garde, Institut de la statistique du Québec, 2009.

⁷ Luc Turgeon et Mélanie Bourque, « Services de garde et milieux défavorisés : une situation complexe », Libre opinion, *Le Devoir*, 1^{er} décembre 2014.

⁸ *Travail et rémunération : Le marché du travail et les parents.*, Institut de la statistique du Québec, décembre 2009, « Tableau 4.2 : Proportion d'employés à bas salaire selon la situation familiale et le sexe, Québec, 2008 », p. 31.

cette détérioration de la qualité des emplois disponibles s'ajoute la difficulté de devoir assumer seules des responsabilités familiales. Comme le souligne un avis scientifique publié récemment par l'Institut national de santé publique :

« On remarque également que les mères seules ont un degré plus élevé de difficulté à concilier travail et famille que les autres parents et qu'elles souffrent davantage de difficultés associées à la détresse psychologique. De plus, comparativement aux familles biparentales, elles ont moins de temps à consacrer aux activités parentales. Les familles monoparentales vivent donc des problèmes importants en termes de conciliation famille-travail, voire plus de problèmes que les familles où les deux parents travaillent. Le fait d'être un parent seul rend la conciliation plus difficile et peut même devenir un obstacle à l'emploi. Il a été constaté par exemple que les mères monoparentales ont plus souvent recours à l'aide sociale. »⁹

Par ailleurs, comme le fait remarquer l'économiste Ruth Rose, l'âge des enfants aura une influence sur la présence des mères sur le marché du travail :

« Pour l'ensemble des femmes, le taux de participation moyen est d'environ 82 % qu'il y ait des enfants ou non. Par contre, l'âge des enfants est important : les mères monoparentales dont le plus jeune enfant a moins de six ans a un taux de participation beaucoup plus faible : 73,1 % s'il n'y a pas d'autre enfant et 64,0 % s'il y a aussi un enfant de plus de six ans. Lorsque le plus jeune enfant a entre 6 et 14 ans, le taux d'activité augmente à 83,7 % et, à 86,4 % lorsqu'il a entre 15 et 24 ans. »¹⁰

Services de garde et familles immigrantes

Selon le rapport de recherche produit par le Comité de réflexion sur la situation des femmes immigrées et racisées ¹¹, de Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, le manque de garderies à prix abordable et de haltes garderies constitue un problème :

⁹ Nathalie Saint-Amour et Mélanie Bourque; *Conciliation travail-famille et santé : le Québec peut-il s'inspirer des politiques gouvernementales mises en place dans d'autres pays ?*, Institut national de santé publique, août 2013, p. 27.

¹⁰ Rose, Ruth, *Les femmes et le marché du travail : portrait statistique*, Montréal, Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'oeuvre, 2013, p. 100.

¹¹ *Rapport de tournée auprès des femmes immigrées et racisées*, Comité de réflexion sur la situation des femmes immigrées et racisées de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, janvier 2012.

« En effet, quels que soient leur niveau d'éducation, leur expérience professionnelle, leur maîtrise du français et leur statut d'immigration, les participantes qui ont des enfants en bas âge ont pour la plupart du mal à trouver une garderie abordable pour leurs enfants et cela entrave gravement leur mobilité.»

Il est vrai que le manque de garderies à prix abordable pose problème à toutes les femmes ayant des enfants en bas âge au Québec. Mais pour les femmes immigrées, cet obstacle s'ajoute à une multitude d'autres obstacles. Trouver un logement et une garderie sont des priorités pour les familles récemment arrivées qui ont des enfants en bas âge. Le déficit de places en garderie et le manque de haltes-garderies affectent la mobilité des femmes en charge des enfants, freinant ainsi leur intégration.

Les familles allophones ont beaucoup plus de difficultés à obtenir l'information relative au système de garde au Québec. Il y a une faille sur le plan de la communication et de la circulation de l'information à ce sujet.

La difficulté d'accéder aux services de garde freine l'intégration socio-économique des femmes. Les statistiques concernant le taux d'activité des hommes immigrés est bien supérieur à celui des femmes immigrées¹². Il en découle une situation précaire pour l'ensemble de la famille et la perpétuation ou le retour à une dépendance économique des femmes immigrées envers leur conjoint.

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">4. Que le gouvernement augmente l'offre de garderies à prix abordable notamment dans les milieux où l'on retrouve une forte concentration de personnes immigrantes et racisées.5. Que le gouvernement multiplie les haltes-garderies dans les lieux de service aux personnes immigrantes. |
|--|

Même les places gratuites sont peu utilisées

Le manque de places disponibles en CPE dans les quartiers défavorisés et la difficulté de concilier les horaires de garderie avec les horaires de travail atypiques ne sont pas les deux seules raisons qui peuvent expliquer la faible fréquentation des services de garde subventionnés par les familles à faible revenu. En effet, en dépit du fait que certaines

¹²Dans son étude basée sur le recensement de 2006, P. Beaudoin conclut que «ce sont les femmes immigrées qui participent le moins au marché du travail puisque leur taux d'activité est le plus bas de tous les groupes.» En remarquant que l'écart se creuse davantage entre les hommes et les femmes immigrées récemment arrivées (période 2001-2006), atteignant 17,9 points de pourcentage, l'auteur de cette étude émet l'hypothèse que «ces femmes soient moins actives parce qu'elles ont de jeunes enfants». Le taux d'activité des femmes de cette cohorte est de 57,0 %, alors que celui des hommes atteint 74,9 %. (Ibid., P. Beaudoin, 2010, p.30)

places à 2,5 jours par semaine sont censées être offertes gratuitement aux familles prestataires de l'aide sociale, il semble que ces dernières en profitent peu. D'une part, ces familles ne sont jamais assurées d'une place puisque la priorité sera plus souvent accordée aux parents qui travaillent. D'autre part, certains parents, particulièrement les mères seules en situation de pauvreté, ont parfois développé une certaine méfiance à l'endroit des divers professionnels auxquels ils ont affaire (médecins, travailleurs sociaux, éducateurs, etc.). Ces mères trouvent une certaine valorisation à s'occuper elles-mêmes de leurs enfants et ont parfois le sentiment qu'on remet en question leurs compétences.

Un réseau public menacé ?

Les signataires sont également très préoccupées par le développement actuel de places en garderies privées non subventionnées au détriment des places en CPE. En effet, si on se fie aux chiffres du ministère de la Famille, le nombre de places en garderies privées non subventionnées est passé de 1 620, en mars 2003, à 48 128 en juin 2014, une augmentation de plus de 2971 % ! En comparaison, au cours de la même période, le nombre de places en CPE a connu une croissance beaucoup plus modeste, seulement 38 %, passant de 63 339 à 87 214.

Les signataires ont défendu la qualité, maintes fois démontrée, des services de garde dispensés dans le réseau public. D'abord, le réseau des centres de la petite enfance est régi par des normes de haut niveau, ce qui n'est pas nécessairement le cas dans les garderies privées non subventionnées. La qualité de formation des éducatrices joue également un rôle important. Dans le réseau public, une éducatrice doit être formée, reconnue et encadrée, ce qui n'est pas obligatoire dans les garderies privées non subventionnées. De plus, les CPE, en privilégiant un mode de fonctionnement démocratique, sont de véritables lieux d'exercice de la citoyenneté, permettant aux parents utilisateurs d'être parties prenantes des décisions qui les concernent, ce qui est rarement le cas dans les garderies à but lucratif.

Des reculs pour les travailleuses

L'augmentation des frais de garde pourrait également pousser des parents à revenus élevés à quitter le réseau des centres de la petite enfance à la faveur de l'embauche de travailleuses domestiques. C'est moins difficile d'avoir quelqu'une qui vient chez soi que de courir les services de garde avant et après le travail. Si les frais sont tels que ce n'est plus avantageux pour les parents aisés d'envoyer leurs enfants en un centre de la petite enfance, nous allons voir une augmentation du nombre de travailleuses domestiques embauchées pour prendre soin des enfants. Jusqu'à présent, le Québec compte moins de travailleuses domestiques que d'autres provinces comme l'Ontario. L'une des raisons de cela est l'existence du réseau des centres de la petite enfance.

Ce qu'il faut savoir, c'est que ces travailleuses ne sont ni protégées adéquatement par la Loi sur les accidents et maladies professionnelles ni par celle sur les normes du travail. Leurs conditions de travail sont plutôt mauvaises (heures travaillées, salaire horaire, isolement, etc.). De plus, la vaste majorité de ces travailleuses sont des femmes immigrantes dont le statut de résidence au Canada est conditionnel au maintien de l'emploi. Cela les rend vulnérables à de la violence et à de l'abus dans le contexte du travail. Elles n'ont pas l'option d'obtenir un statut de résidente permanente au moment où elles sont embauchées en tant qu'aides domestiques résidentes.

Augmenter le recours aux travailleuses domestiques, qui sont pour la plupart des femmes racisées, entraîne un accroissement des inégalités entre les femmes. L'État serait complice d'un régime où les femmes professionnelles, en majorité blanche, se doteraient de conditions individuelles pour faire une carrière lucrative aux dépens d'autres femmes discriminées (voir l'avis de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse).

Par ailleurs, les conditions de travail de celles qui œuvrent dans les services de garde nonsubventionnés et à but lucratif sont nettement en deçà de celles qui travaillent dans les CPE. Si l'État poursuit la logique d'affaiblir le réseau des centres de la petite enfance à la faveur du réseau privé ou des services à domicile, il est responsable du renforcement de la division sexuelle et raciale du travail, avec lequel les groupes de femmes sont en profond désaccord.

Recommandations

6. Que le gouvernement procède à une analyse de l'impact de la modulation des tarifs des services de garde ainsi que de sa politique favorisant le développement des services de garde privés (subventionnés indirectement par des crédits d'impôts) sur l'accès des femmes au travail ainsi que sur les conditions de travail des femmes dans le milieu des services de garde.
7. Que le gouvernement annule la modulation des frais pour les centres de la petite enfance et respecte son engagement électoral.
8. Que le gouvernement se serve d'abord et avant tout des impôts pour financer équitablement le réseau d'éducation à la petite enfance et cesse d'élargir le recours au principe de l'utilisateur-payeur.
9. Que le gouvernement cesse de nuire au développement des centres de la petite enfance à la faveur du réseau de garde privé nonsubventionné qui n'offre pas la qualité requise pour le bien-être des enfants ni des conditions de travail acceptables aux éducatrices.
10. Que le gouvernement adopte un projet de loi pour protéger les travailleuses domestiques des accidents et des maladies du travail.

Énergie et ressources naturelles

Capital mines hydrocarbures

Les signataires de ce mémoire souhaitent que le gouvernement amorce une transition écologique et féministe de l'économie. Au lieu de miser autant sur un développement économique basé sur l'expansion des industries extractivistes, nous proposons qu'il y ait plutôt une démarche de désinvestissement dans ces domaines pour en garder l'essentiel car les effets néfastes de cette industrie sont nombreux.

Nous pensons qu'il y a lieu de faire l'examen des industries de remplacement comme le secteur des emplois climatiques, afin d'entamer la transition de l'économie et des communautés qui dépendent des emplois des secteurs miniers et de ceux liés aux hydrocarbures.

En attendant, il faut s'assurer que les entreprises minières soient redevables aux peuples québécois et autochtones. Ainsi, le gouvernement devrait biffer les articles du projet de loi qui mettent fin à l'obligation de transparence, pour ces entreprises, à l'égard du public. Également, s'il forçait le nettoyage des sites abandonnés avant la fermeture de l'usine, le gouvernement du Québec pourrait sauver des millions de dollars en coûts de décontamination des sites. Or, il devra dépenser « 1,2 milliard de dollars de fonds publics pour compléter la restauration des 700 sites disséminés sur le territoire ».¹³

Pour les femmes, les impacts négatifs de ces industries sont nombreux alors que les avantages leur échappent. On peut caractériser cette forme de développement comme sexiste. Il est déjà connu que le développement minier se fait souvent aussi sans tenir compte de la capacité des régions d'accueil de s'y adapter. Le manque et l'augmentation des coûts des logements créent des problèmes pour les personnes (surtout les femmes) qui ne travaillent pas dans l'industrie minière (employant environ 95% d'hommes). Le réseau de santé et des services sociaux (un secteur d'emplois féminin) fait face à des demandes accrues et à de nouveaux problèmes sociaux, sans investissements supplémentaires. Les garçons abandonnent plus tôt l'école, car en mesure de se décrocher un emploi payant sans diplôme. Aussi, manque-t-il de places dans les services de garde qui ne peuvent se développer au même rythme que les emplois créés (cette pression est généralement assumée par les femmes).

Pour les « veuves » du système « fly-in fly-out », les semaines de monoparentalité créent de l'isolement et de la dépendance économique. D'ailleurs le modèle économique

¹³ Alexandre Shields. 26 janvier 2015. « Un siècle pour restaurer 700 sites miniers » Le Devoir.
<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/429922/un-siecle-pour-restaurer-700-sites-miniers-abandonnes>

favorise une division sexuelle du travail traditionnel, mettant à risque l'autonomie économique des femmes qui se trouvent dans des emplois peu rémunérés, faute d'options; ou à la maison, sans revenus. Elles amassent nettement moins en terme d'avoir comparées aux hommes, alors qu'elles sont des maillons essentiels du système économique et de la reproduction sociale.

La violence sexuelle augmente de façon exponentielle dans les milieux où les hommes travaillent en nombre concentré et loin de leur tissu social. C'est également vrai pour l'industrie du sexe. Sur la Côte-Nord, autant les agressions sexuelles que l'industrie du sexe sont en expansion. Les agressions sexuelles y sont en nette hausse: « Il y a eu 102 plaintes formelles du 1er avril 2013 au 31 mars 2014, contrairement à 81 cas pour la même période en 2012-2013 et 67 en 2011-2012. »¹⁴

Les premières victimes sont des femmes autochtones, dévalorisées et « sacrificables » aux yeux de larges pans de la communauté nonautochtone. L'association Femmes autochtones au Québec a d'énormes craintes pour la sécurité et l'avenir des femmes sur ces territoires. Les territoires ancestraux sont convoités par les entreprises (trans)nationales, souvent sans égard à la volonté des peuples autochtones. Avec ce développement, on empoisonne le territoire, source de vie et de culture pour les Autochtones. Par ailleurs, le type d'emplois associé à ce développement accroît le nombre d'hommes nonautochtones sur le territoire, ce qui augmente le risque de violence et de prostitution pour les femmes autochtones qui vivent près des chantiers.¹⁵ Elles se trouvent à être chassées de leurs propres territoires et doivent trouver ailleurs la sécurité. Or, la situation des femmes autochtones ne s'améliore pas forcément lorsqu'elles quittent leurs communautés. Pensons aux 1186 femmes autochtones assassinées ou disparues.

Par ailleurs, les richesses et les opportunités d'emploi générées dans ce milieu avantagent particulièrement les hommes. Les femmes sont peu bénéficiaires de ce type de développement. Pis encore, il contribue à l'affaiblissement de ce qui fait une bonne vie dans une communauté. Bien sûr, l'économie locale est souvent dépendante de ces industries, souvent les principaux employeurs dans les régions éloignées. Or, il est encore temps de prévoir une transition qui tienne compte des besoins légitimes des communautés.

¹⁴ Lévesque, Catherine (2014). « Plan Nord au féminin : une vie pas toujours rose » *Huffington Post*, 1^{er} décembre 2014 ; page consultée le 10 janvier 2015 [en ligne] http://quebec.huffingtonpost.ca/2014/12/01/plan-nord-au-feminin--une-vie-pas-toujours-rose_n_6251252.html. Lévesque, Catherine (2014), « Plan Nord et prostitution: la ruée vers l'or à l'abri des regards sur la Côte-Nord du Québec » *Huffington Post*, 30 novembre 2014 ; page consultée le 10 janvier 2015 [en ligne] http://quebec.huffingtonpost.ca/2014/11/30/plan-nord-et-prostitution-ruée-vers-l-or-a-l-abri-des-regards_n_6236958.html

¹⁵ Arnaud, Aurélie (2012), « Plan Nord – Où sont les femmes autochtones ? » *Le Devoir*, 2 mai 2012.

Recommandations

11. Que le gouvernement maintienne la transparence actuelle de la Loi sur les mines.
12. Que le gouvernement renforce la responsabilité des entreprises minières pour le nettoyage des sites afin que le gouvernement du Québec évite de se retrouver avec la facture.
13. Que les politiques industrielles, notamment celles touchant l'extraction de ressources naturelles, soient sujettes à une analyse différenciée selon le sexe.
14. Que le gouvernement étudie, avec les populations concernées, les actions à poser en vue de diminuer les investissements dans le secteur extractiviste pour investir dans le développement d'emplois basés sur les énergies propres, les transports électriques et l'efficacité énergétique.
15. Que le gouvernement adopte un plan de transition visant le désinvestissement dans les secteurs les plus nocifs de l'industrie extractiviste, l'encadrement accru du milieu extractiviste jugé essentiel et l'investissement dans le développement d'emplois climatiques.
16. Qu'un plan d'action lié au développement social avec un budget accompagne les projets miniers.
17. Que le gouvernement respecte le droit des peuples autochtones de refuser l'exploitation de leurs territoires ancestraux.
18. Que le gouvernement interdise les mines d'uranium sur tout le territoire québécois.

Électricité

Le Québec est un territoire froid, ce qui fait que l'accès au chauffage est une question de survie pour la population qui y vit. Ce n'est pas pour rien que la population a choisi la nationalisation de l'électricité, principal mode de chauffage des ménages au Québec. En choisissant la nationalisation, le peuple indiquait son désir que l'électricité pour la population soit toujours offerte à un coût raisonnable. On a créé donc des blocs à prix différents. Le bloc patrimonial, destiné aux ménages au Québec, est censé être vendu moins cher que les autres blocs d'électricité vendus aux entreprises ou à l'étranger. Il s'agit d'un pacte social qui protège l'accès à l'électricité à prix abordable pour toutes et tous.

Selon l'Union des consommateurs :

« L'article 17 du projet de loi propose pourtant de faire tout le contraire, en décrétant que les besoins des marchés québécois « sont satisfaits en priorité par la fourniture d'électricité autre que patrimoniale vendue au distributeur d'électricité ». Aussi invraisemblable que cela puisse paraître, la clientèle québécoise d'Hydro-Québec n'aura donc plus un accès prioritaire à l'énergie

produite par les grandes centrales hydrauliques issues de la nationalisation, mais devra plutôt s'approvisionner en premier lieu aux sources de production les plus coûteuses (éolien, petites centrales, biomasse, ou autres blocs d'énergie dont l'achat aura pu être imposé par le gouvernement) avant d'avoir accès au bloc patrimonial.

Cette mesure, en flagrante contradiction avec le pacte social conclu lors de la nationalisation, vise donc à faciliter le subventionnement de l'électricité issue du secteur privé, en s'assurant qu'elle soit payée par la clientèle québécoise via des hausses de tarifs.

Telle qu'elle est proposée, la modification législative établit une mécanique de taxation indirecte visant la clientèle d'Hydro-Québec. Non seulement le subventionnement de production privée d'électricité est-il maintenant institué, mais le gouvernement pourra aussi détourner l'électricité patrimoniale de la clientèle québécoise et lui substituer de l'électricité vendue à un tarif plus élevé sans que la Régie de l'énergie ne puisse s'y opposer, et ce, même si cette «nouvelle » électricité provient toujours d'Hydro-Québec. À titre d'exemple, l'imposition de l'achat à la clientèle québécoise des 8 TWh d'électricité provenant du complexe La Romaine provoquerait une hausse annuelle pour les usagers québécois de l'ordre de 480 M\$. La table est mise pour que l'utilisation des tarifs d'électricité à des fins fiscales se généralise. »

Les signataires de ce mémoire partagent les préoccupations citées par l'Union des consommateurs. Rappelons que les femmes sont nettement plus pauvres que les hommes au Québec travaillant pour beaucoup aux alentours du salaire minimum. En effet, 61 % des travailleurs au salaire minimum qui ne sont pas aux études sont des femmes (Au bas de l'échelle, 2014). Ces mauvaises conditions de travail font en sorte que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à vivre dans la pauvreté. 1,5 millions de femmes contre 1 million d'hommes ont des revenus annuels inférieurs à 20 000 \$ (Conseil du statut de la femme. 2010). Autrement dit, la moitié des femmes touchant un revenu vivent avec moins de 20 000 \$ par année. Chaque hausse des frais pour des services publics ou pour des services essentiels a un impact plus négatif sur les femmes que sur les hommes dans la mesure où elles doivent consacrer, toute proportion gardée, un pourcentage plus élevé de leurs revenus sur ces dépenses. Avec les hausses des dernières années, nos membres nous indiquent que de plus en plus d'usagères de notre réseau de services font face à des difficultés pour payer leurs factures.

Recommandations

19. Que le gouvernement modifie l'article 17 afin d'affirmer l'aspect prioritaire que doit avoir l'électricité patrimoniale dans l'approvisionnement des Québécois en électricité.
--

- | |
|---|
| <p>20. Que le gouvernement revoie ses plans promulguant la hausse constante des tarifs d'électricité.</p> <p>21. Que le gouvernement investisse davantage dans les politiques d'isolation des appartements en location de réduction de l'usage de l'électricité pour générer des économies.</p> |
|---|

Santé

Loi sur l'assurance maladie

L'article 166 du projet de loi ajoute un article à la Loi sur l'assurance maladie qui nous inquiète vivement. Il se lit ainsi : « ... lorsqu'un service fourni par un professionnel de la santé cesse d'être un service assuré ». Est-ce à dire que le gouvernement a l'intention de désassurer un ensemble de services? Si oui, lesquels? Annonce-t-on un changement à cet égard?

De plus, certains articles du projet de loi ont pour objectifs de modifier certaines ententes à intervenir avec les pharmaciens. Quel sera l'impact de ces changements sur les coûts des médicaments et leur accès à coût minime? Nous comprenons mal pourquoi le gouvernement n'agit pas en vue de diminuer les coûts des médicaments notamment en collectivisant les achats.

Les signataires de ce mémoire rappellent que la Loi canadienne sur la santé oblige la gestion publique, l'accessibilité, l'universalité et l'intégralité du système public de santé. Cette loi doit guider les choix quant aux services assurés. De plus, le régime d'assurance maladie actuellement en vigueur est coûteux et n'assure pas un accès équitable et raisonnable aux médicaments en tenant compte de la situation économique des personnes qui en bénéficient comme c'est prévu dans la loi.

Recommandations

- | |
|---|
| <p>22. Que le gouvernement assure l'accès aux soins et aux services sociaux et de santé par le maintien d'un régime public, accessible, gratuit et universel pour l'ensemble de la population dans toutes les régions du Québec et en envisage la cessation de tous les projets de privatisation dans le domaine de la santé</p> <p>23. Que le gouvernement adopte un régime entièrement public d'assurance pour les médicaments.</p> |
|---|

Développement local et régional

Les modifications que le projet de Loi 28 apporte à la gouvernance municipale en matière de développement local et régional sont incompatibles avec l'atteinte de l'égalité pour les femmes et ne tiennent pas compte de la prospérité pour les régions.

Le démantèlement des structures régionales et l'accentuation du déficit démocratique. Au cours des derniers mois, nous avons appris la disparition des directions régionales du Ministère de l'Éducation, la fusion de plusieurs commissions scolaires, la dissolution des Agences régionales de santé et services sociaux et que « les conférences régionales des élues sont dissoutes sans autres formalités » tel que le décrit le projet de Loi 28.

Une telle déconstruction du tissu organisationnel régional est très inquiétante. Nous comprenons mieux maintenant la nouvelle appellation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire dont on a complètement retiré la dimension régionale. Nous constatons que d'importantes instances auxquelles nous nous adressions régulièrement pour travailler en partenariat en matière d'égalité pour toutes les femmes n'existeront tout simplement plus. Bien qu'éminemment perfectibles et pas toujours efficaces, ces mêmes instances assuraient la présence d'interlocuteurs de proximité ayant une compréhension de la réalité régionale et capables d'intervenir en concertation avec le milieu pour l'amélioration des conditions de vie des femmes.

Nous sommes d'autant plus inquiètes qu'il est prévu de remettre les rênes du développement territorial entre les mains des Municipalités régionales de comté, ce qui équivaut, encore une fois, à écarter les femmes des décisions les concernant. Nous vous rappelons que les conseils de MRC sont composés exclusivement de maires et de mairesses, que la proportion de mairesses au Québec est de 17.3% et que sur 104 préfets de MRC au Québec seulement 20 sont des femmes. Mais il n'y a pas que cette sous-représentation aberrante des femmes qui pose problème. Les MRC n'ont ni les compétences, ni l'expertise nécessaire ni le mandat pour travailler à l'avancement de l'égalité pour les femmes sur leur territoire respectif. Nous devons constater que les seuls organismes régionaux dont la mission est de travailler à l'égalité pour toutes les femmes en région et qui possèdent l'expertise nécessaire sont les Tables régionales de groupes de femmes soutenues par les quelques 400 groupes de femmes qu'elles représentent et le Réseau qui les concerte.

En effet, avec le projet de loi 28, ce sont également les 19 ententes régionales en matière d'égalité pour les femmes qui sont reléguées au néant; ce sont des projets qui visent à l'autonomie économique des femmes ou à leur représentation dans les lieux de pouvoir qui sont annulés; ce sont des groupes de femmes en région qui voient leur maigre financement menacés; ce sont des dizaines de travailleuses qui risquent de perdre leur

emploi et ce, sans compter l'effet négatif pour les femmes des compressions prévues aux systèmes d'éducation et de santé, aux services de garde et possiblement aux congés parentaux.

L'administration Couillard a déjà effectué des coupures en éducation qui se reflètent notamment dans les coûts effarants des frais que doivent déboursier les familles en début d'année pour du matériel scolaire sans parler de leurs effets sur les services directs aux élèves. De plus, ces coupes ont eu comme conséquence directe la disparition des bureaux régionaux du Ministère de l'Éducation. Ces directions régionales sont responsables du concours « Chapeau les filles », de projets novateurs et du suivi en orientation scolaire permettant de diversifier les choix de carrière des filles et favoriser leur insertion dans les métiers traditionnellement masculins. Tous ces effets se font sentir avant même que les restrictions budgétaires annoncées atteignent inévitablement les personnes les moins nanties notamment les femmes.

En santé, le gouvernement prévoit aussi de nouvelles compressions. Les femmes sont les principales utilisatrices des services de santé car elles vivent plus longtemps et sont souvent responsables des soins aux enfants. Elles absorbent donc la plus grande part des hausses de tarification des services qu'elles doivent déboursier comme utilisatrices. Les femmes constituent majoritairement ce que l'on appelle « les proches aidantes ». Elles suppléent au manque de services à domicile, ce qui les oblige parfois à quitter leur emploi ou à travailler à temps partiel. Les femmes représentent 80% de la main-d'œuvre en santé. Majoritairement, ce sont elles qui font face à des conditions de travail exténuantes ayant des impacts sur leur santé quand ce n'est pas sur leur revenu de travail. Il est clair que toute restriction budgétaire en santé atteint directement les femmes et constitue un poids économique et social qu'elles doivent porter en toute injustice et iniquité.

De plus, dans les régions et plus spécifiquement celles dites régions ressources, la ségrégation professionnelle des emplois fait que les emplois des femmes sont concentrés dans les services publics, parapublics et gouvernementaux. Ce sont justement ces emplois qui disparaissent en région, ceux que les femmes occupent dans les centres locaux de développement, les conférences régionales des élus, les directions régionales des ministères, les agences de santé et les commissions scolaires.

Ajoutons à ce sombre portrait qu'en juin 2014, l'administration Couillard a sabré dans le programme À égalité pour décider visant à soutenir financièrement les organismes qui, dans toutes les régions du Québec, font la promotion des femmes en politique et tendent à favoriser leur participation citoyenne. Depuis sa création, il y a plus de 15 ans déjà, le programme a contribué à augmenter la présence des femmes en politique tant au plan municipal que provincial, à inciter plus d'une femme à faire le saut en politique et aussi à surmonter divers obstacles pour y demeurer. Le programme disposait d'un budget annuel de 1 million. Le gouvernement l'a réduit à 500 000\$, soit une coupure de 50%.

Pourtant, la sous-représentation des femmes élues est criante. Pour ce qui est des lieux et des mécanismes de participation citoyenne destiné à favoriser la prise de parole et la participation des personnes aux décisions qui les concernent, ils sont à peu près inexistantes

Le refus de tenir compte de l'analyse différenciée selon les sexes. Le 9 octobre 2014, les députéEs du PLQ ont voté contre le dépôt, à l'Assemblée nationale, d'une motion enjoignant le gouvernement de « soumettre la révision des programmes à l'analyse différenciée selon les sexes... ». Nous constatons que l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est douloureusement absente des choix mis en l'avant par les instances gouvernementales, occasionnant de graves reculs en terme d'égalité pour les femmes. Une telle analyse permettrait de déceler l'effet sur les femmes des diverses politiques et décisions budgétaires prônées par le gouvernement et d'en corriger les effets néfastes. Nous ne pouvons que déplorer qu'un grand nombre des décisions prises à ce jour portent atteinte à l'avancement concret de l'égalité et ajoutent des obstacles supplémentaires pour les femmes qui font face à des discriminations en raison de leur handicap, de leur origine ou de la couleur de leur peau. Si l'égalité entre les femmes et les hommes demeure réellement une des valeurs qui définit le Québec, il est encore temps de changer de cap : c'est l'appel pressant que les Tables régionales de groupes de femmes et leur Réseau lancent aujourd'hui au gouvernement.

Ce changement de cap est nécessaire car jusqu'à présent, le message que nous recevons c'est que : « l'égalité pour toutes les femmes peut attendre, le gouvernement a d'autres priorités ». Dans cette période préoccupante pour le Québec, le gouvernement compte chaque sou mais il compte sans les femmes, sans se préoccuper de leurs conditions de vie et de leur contribution essentielle à la vie politique. Et pourtant, se priver d'une telle contribution c'est se priver non seulement de la contribution de 50% de la population du Québec, mais aussi d'une riche expertise que les réflexions et les recommandations que nous déposons aujourd'hui illustrent abondamment.

La nécessité de maintenir le Plan d'action gouvernemental en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et le budget qui l'accompagne. Tous ces changements imposés aux structures régionales surviennent au moment où le Plan d'action gouvernemental en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est sur le point de prendre fin en mars 2015. Un plan d'action qui jusqu'à présent a permis l'arrivée en région d'environ 3 millions de dollars par année pour le développement de partenariat et la réalisation d'actions en matière d'égalité pour les femmes. Pour éviter encore plus de reculs et permettre aux femmes des régions de mener à bien leur concertation et des actions structurantes en matière d'égalité, ce plan d'action doit être reconduit de même que le budget qui l'accompagne. De plus, les sommes d'argent qui étaient injectées dans les régions à cet effet doivent continuer d'être dirigées vers les régions.

Recommandation

24. Que le gouvernement du Québec reconduise jusqu'en 2017 le Plan d'action gouvernemental en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de même que le budget qui l'accompagne.

Recommandation

Attendu que les Tables régionales de concertation de groupes de femmes sont, dans chaque région du Québec, la structure de concertation des groupes de femmes;

Attendu que les Tables régionales de concertation de groupes de femmes sont la seule structure régionale dont la mission unique est l'atteinte de l'égalité pour toutes les femmes;

Attendu que les Tables régionales de concertation de groupes de femmes sont le véhicule idéal pour concerter le milieu en matière d'égalité pour toutes les femmes;

25. Que le gouvernement du Québec dirige vers les Tables régionales de concertation de groupes de femmes les sommes qu'il consacrait annuellement aux ententes en matière d'égalité pour les femmes, pour que ces sommes d'argent soient investies dans des mesures structurantes élaborées en concertation et en partenariat pour améliorer les conditions de vie des femmes des régions et faire avancer l'égalité pour toutes les femmes.

Pour une vision féministe du développement des régions. Le Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec réfléchit depuis de nombreuses années au développement des régions et a développé une vision féministe de ce développement. Cinq principes guident notre vision du développement des régions : l'égalité, l'équité, la solidarité, la démocratie et l'éthique. Ces principes s'appuient sur les valeurs largement partagées par le mouvement des femmes et devraient guider notre action pour que le développement que nous souhaitons soit en cohérence avec ces mêmes valeurs.

Tout comme le principe d'égalité des personnes entre elles est la pierre angulaire de toutes les chartes des droits, **le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes est le fondement même de la vision du développement du réseau des Tables.** « L'inégalité, en terme de rapports de pouvoir ou de participation aux prises de décisions, est l'une des causes structurelles de l'instabilité politique et sociale qui engendrent la pauvreté. Atténuer les inégalités entre hommes et femmes contribuerait

aujourd'hui plus que jamais à instaurer plus de justice sociale et un développement durable ». ¹⁶

Parce que tout changement social remet en question des formes traditionnelles du pouvoir et que cela peut susciter des résistances, cette égalité entre les femmes et les hommes devra se réaliser en intégrant les quatre autres principes que sont l'équité, la solidarité, la démocratie et l'éthique. Dans bien des régions, des femmes et des hommes cherchent ensemble à construire des relations plus égalitaires. Il est souhaitable que leurs interventions s'appuient sur ces principes. Quant aux stratégies à utiliser, elles doivent tenir compte des objectifs particuliers et des réalités propres à chaque région.

L'égalité entre les hommes et les femmes est réalisée lorsque hommes et femmes jouissent des mêmes droits et obligations, des mêmes conditions de vies, de ressources et de rémunérations équivalentes. Une politique de l'égalité ne vise pas à rendre les hommes et les femmes identiques, mais à assurer l'égalité des chances. L'égalité de droit entre les femmes et les hommes existe au Québec. Elle n'est cependant pas atteinte dans les faits. « Passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait ne se réalise pas facilement. Au-delà des changements législatifs, l'atteinte de l'égalité passe par des changements de mentalités, de cultures et de manières de penser ». ¹⁷

Mais, si les femmes vivent toutes la même oppression, comme femmes, elles ne vivent cependant pas toutes dans les mêmes conditions sociales. Les femmes autochtones, celles des communautés ethnoculturelles ou encore les femmes vivant avec des limitations fonctionnelles et les lesbiennes sont souvent discriminées sur la base de ces différences. Nous devons aussi en tenir compte dans nos actions, afin d'atténuer ou d'éliminer ces inégalités.

Si le principe d'égalité nécessite que l'on ait une approche spécifique concernant les femmes, il faut reconnaître que cette égalité ne pourra être atteinte sans la participation pleine et entière de ces dernières. Il faut donc mettre en place les conditions qui permettront cette participation.

Recommandations

- | |
|---|
| 26. Que les Tables régionales de groupes de femmes soient reconnues comme les interlocutrices des MRC en matière d'égalité pour les femmes et qu'elles reçoivent l'appui financier nécessaire pour accompagner les MRC dans leur rôle et responsabilité en cette matière. |
|---|

¹⁶ Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, Une clé pour réduire la pauvreté et instaurer un développement durable, Direction du développement et de la coopération (DDC), 2003

¹⁷ Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, Gouvernement du Québec, 2007

27. Pour assurer un développement territorial égalitaire et permettre un accès égal pour les femmes et pour les hommes aux services, aux ressources et aux sphères de décisions, que le gouvernement du Québec s'assure que les MRC :
- i) Adoptent une politique d'égalité entre les femmes et les hommes prévoyant la parité de représentation entre les femmes et les hommes au conseil de MRC.
 - ii) Incluent dans les plans de développement territorial des objectifs précis visant l'amélioration des conditions de vie des femmes de la région.
 - iii) Établissent et entretiennent des bases de cueillette de données ventilées selon le sexe ou des observatoires en condition féminine.
 - iv) Procèdent à une analyse différenciée selon les sexes pour chaque programme, politique ou mesure prônés par la MRC

Le principe d'équité fait appel aux notions d'accès, d'équivalence, de proportion et de justice sociale. « Afin d'assurer l'équité, il faut souvent adopter des mesures qui compensent les désavantages historiques et sociaux qui ont empêché les femmes et les hommes, ou les différents groupes de citoyenNEs, de profiter de chances égales »¹⁸.

L'application du principe d'équité nécessite « que les politiques et les programmes soient élaborés en tenant compte des obstacles structurels auxquels les femmes doivent faire face, de manière à diminuer les écarts entre les hommes et les femmes »¹⁹. « Les programmes et mesures spécifiques pour femmes sont destinés à *accélérer* le rattrapage des femmes dans différents domaines et secteurs pour qu'elles soient considérées et traitées à égalité par rapport aux hommes mais également par rapport aux femmes entre elles »²⁰. Ces mesures peuvent viser notamment à lever les embûches qui empêchent les femmes d'accéder à certains métiers²¹ ou à faciliter la conciliation famille/travail.

Les mesures d'équité s'appliquent également aux groupes sociaux souvent marginalisés que sont les personnes pauvres, celles vivant avec des limitations fonctionnelles, celles provenant des communautés autochtones ou ethnoculturelles notamment. Des programmes et des mesures de correction doivent être mis en œuvre pour lever les barrières qui empêchent ces personnes d'accéder à une véritable égalité. On pourrait notamment instaurer des mesures de correction favorisant, par exemple, l'accessibilité des édifices pour les personnes handicapées ou âgées ou des programmes d'accès à l'emploi pour les femmes immigrantes ou racisées.

¹⁸ « L'égalité des femmes est loin d'être atteinte... », Document d'information et de réflexion, Josée Belleau, 2004, p. 11

¹⁹ Les femmes dans l'espace régional de Québec, Solidaires dans le développement, p. 8

²⁰ « L'égalité des femmes est loin d'être atteinte... », p. 7

²¹ 75% des métiers d'avenir sont occupés par des hommes

Recommandations

28. Pour assurer un développement territorial équitable et donc inclure les gens qui vivent des difficultés d'intégration sociale basées sur leur sexe, leur identité de genre ou leur orientation sexuelle, leur origine ethnique, leur milieu social, leur revenu, leur âge, leur statut familial ou leurs limitations fonctionnelles que le gouvernement du Québec s'assure que les MRC :

- i) Développent des mesures pour faciliter l'accès à des formations qualifiantes et des programmes d'accès à des emplois de qualité pour les personnes marginalisées.
- ii) Développent un réseau de transport collectif accessible à coût abordable.
- iii) S'assurent que le territoire soit doté de services de gardes éducatifs en nombre suffisants pour répondre aux besoins de sa population.
- iv) Développent sur son territoire du logement social et abordable en fonction des besoins de sa population.
- v) Mettent en place des mécanismes pour assurer la représentation équitable dans les structures organisationnelles des personnes et groupes marginalisés afin que leurs préoccupations soient prises en compte.
- vi) Se dotent d'un programme d'accès à l'emploi favorisant l'embauche des femmes et des personnes marginalisées.

Le concept de solidarité implique la reconnaissance du bien commun et la nécessité, pour les individus et les organisations, de voir plus loin que leurs propres intérêts personnels ou corporatifs. Il fait appel à la responsabilité sociale et collective et non au droit individuel. La solidarité engage à la redistribution des richesses et à l'utilisation des ressources humaines, naturelles, sociales et économiques, en tenant compte des femmes et des hommes de tous les horizons, de toutes les classes sociales et de toutes les provenances culturelles.

« Dans cette perspective, les projets à échelle locale permettant un mieux-être collectif, sont autant valorisés que les entreprises productrices de biens d'exportation »²². La mise sur pied d'un service de transport collectif, même non rentable économiquement, peut être envisagée par les instances décisionnelles parce qu'il permettra, par exemple, aux femmes et aux hommes d'accéder à des emplois et à des services qui sont inaccessibles autrement.

La solidarité sociale c'est se développer en pensant aux générations futures et en ne gaspillant pas les ressources naturelles, tant à l'échelle régionale que nationale.

²² Les femmes dans l'espace régional de Québec, Solidaires dans le développement, p. 11

Recommandations

29. Pour assurer que le développement soit solidaire et favorise l'utilisation des ressources humaines et naturelles en vue d'un développement territorial qui permet de répartir équitablement les richesses, les services, les bénéfices et les retombées positives dans les diverses localités qui composent la région, que le gouvernement du Québec s'assure que les MRC :

- i) Reconnassent et d'appuient financièrement les entreprises d'économie sociale, les coopératives, de même que les personnes qui apportent un soutien à leur famille et dont le travail est invisible (de la même façon qu'on le fait pour l'entreprise privée et publique).
- ii) Instaurent un programme pour inciter les entreprises de son territoire à développer des mesures de conciliation travail/famille/études afin que toutes les personnes, y compris les femmes, puissent profiter du développement de l'emploi d'une région donnée.
- iii) Travaillent en partenariat avec des groupes de femmes, des organismes communautaires et l'ensemble des organismes concernés pour assurer la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans les stratégies locales de développement.
- iv) Développent des mesures afin d'inciter les entreprises de son territoire à donner leur appui à des groupes de femmes ou à des groupes communautaires dans la réalisation d'actions communes visant le bien-être des populations régionales.
- v) Valorisent, encouragent et soutiennent concrètement l'implication sociale de tous les citoyens et de toutes les citoyennes.

Le principe de démocratie participative appelle à la participation citoyenne. Une démocratie participative doit accroître l'implication et la participation des citoyens et des citoyennes dans les débats publics et dans la prise de décisions politiques qui s'en suit. Elle appelle à la mise sur pied de mécanismes favorisant la consultation, l'écoute, l'éducation populaire et la mobilisation autour de projets porteurs, qu'ils soient de nature économique, sociale ou écologique.

Les structures de représentation et les mécanismes d'élection doivent être les plus accessibles possibles afin d'assurer une représentation équitable de toutes les catégories de personnes composant la collectivité dans les diverses instances de décision et dans la réalisation de projets de développements. Par catégories de personnes nous entendons : les femmes, les hommes, les jeunes, les adultes, les aînés, les pauvres, les personnes provenant de communautés ethnoculturelles ou de groupes marginalisés et autres.

La démocratie exige de faire confiance à la personne humaine et à sa capacité de faire des choix éclairés. Elle favorise l'éducation populaire et la création d'espaces de délibérations comme moyens privilégiés de mobilisation face à la complexité de certains dossiers. Beaucoup de groupes de femmes et d'organismes communautaires ont

expérimenté des nouvelles façons de faire pour impliquer davantage, dans leurs organisations, les personnes directement touchées. Il serait fort intéressant de s'inspirer de leurs pratiques.

Recommandations

30. Pour s'assurer que le développement soit démocratique et repose sur des personnes élues à l'écoute des citoyennes et des citoyens grâce à des mécanismes de concertation, de consultation et de prise de décision où peuvent s'exprimer toutes les catégories de personnes composant la collectivité, que le gouvernement du Québec ;

- i) Facilite la mise sur pied d'une instance de concertation régionale ayant comme mandat d'élaborer les grandes orientations d'un plan d'action quinquennal qui guidera le travail des élus municipaux lesquels devront rendre régulièrement des comptes à cette instance.
- ii) Que cette instance régionale respecte la parité entre les femmes et les hommes, soit inclusive de même que représentative de tous les territoires et de tous les secteurs d'activités.
- iii) Que le fonctionnement de cette instance régionale soit financé par le MAMOT.
- iv) Que chaque MRC ait l'obligation de respecter et de mettre en œuvre les grandes orientations fixées par l'instance de concertation régionale.
- v) Que cette instance régionale adopte une politique d'égalité entre les femmes et les hommes prévoyant notamment la parité de représentation entre les femmes et les hommes.
- vi) Que les plans de développement quinquennaux incluent des objectifs précis visant l'amélioration des conditions de vie des femmes de la région.
- vii) Que cette instance régionale établisse et entretienne des bases de cueillette de données ventilées selon le sexe ou des observatoires en condition féminine.
- viii) Que chaque politique ou mesure mise de l'avant par cette instance fasse l'objet d'une analyse différenciée selon les sexes

L'éthique se réfère à des critères, moraux ou autres, pour juger si une action est bonne ou mauvaise et pour juger des motifs et des conséquences d'un acte. L'éthique vise à répondre à la question, *Quoi faire pour bien faire ?* C'est un code de conduite axé sur les valeurs auxquelles nous adhérons et sur les principes qui gouvernent notre vision du développement social.

La charte mondiale des femmes pour l'humanité résume bien cette « vision éthique » du développement. « Nous bâtissons un monde où la diversité est un atout et où tant l'individualité que la collectivité sont sources de richesse, où les échanges fleurissent

sans contraintes, où les paroles, les chants et les rêves bourgeonnent. Ce monde considère la personne humaine comme une des richesses les plus précieuses. Il y règne l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice et la paix. »²³

Pour qu'une pratique éthique se développe, il faut que les membres de la communauté se sentent interpellés et responsables de son application. Chacune de ces personnes devrait, par conséquent, connaître les valeurs et les principes qui sous-tendent les actions de sa communauté et, préférablement, participer à leur définition. L'éthique, endémocratie, exige enfin une gestion transparente des affaires de la communauté et de ses institutions ainsi que la mise en place de mécanismes d'accès à l'information, aux délibérations et aux prises de décisions.

Recommandations

31. Pour que le développement soit éthique et fasse preuve de transparence dans la gestion, de respect des règles de bonne gouvernance et du concept de développement durable, que le gouvernement du Québec s'assure que les MRC :

- i) Adoptent des règles d'éthique et de saine gestion tenant compte de l'intérêt de la communauté, du respect des personnes, de l'égalité entre les femmes et les hommes habitant le territoire.
- ii) Administrent le territoire en tenant compte des principes de développement durable tels que définis par la Déclaration de Rio dont celui qui précise que : « Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable ».
- iii) Gèrent en toute transparence en se dotant de procédures nécessaires pour expliquer les tenants et les aboutissants des projets affectant les résidentEs et pour les consulter sur ceux-ci.

Les modifications apportées à la loi sur les compétences municipales et l'abolition des CRÉ : quel sera l'impact sur les projets reliés au développement de la main-d'œuvre féminine en régions?

Le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail(CIAFT) est très préoccupé par l'impact qu'aura l'abolition des instances régionales de concertation que représentent les Conférences régionales des élus (CRÉ) sur la réalisation de projets concertés pour le développement de la main-d'œuvre féminine dans les dix-sept régions

²³Charte mondiale des femmes pour l'humanité, Adopté à la 5ième Rencontre internationale de la Marche mondiale des femmes au Rwanda le 10 décembre 2004

du Québec et parle transfert annoncé vers les MRC des compétences en matière d'élaboration et la réalisation de « plans d'action pour l'économie et l'emploi » (articles 126.2 à 126.5). Jusqu'à présent, ces plans d'action régionaux étaient de la responsabilité des Conseil régionaux des partenaires du marché du travail d'Emploi-Québec. De plus, ces plans s'actualisaient notamment dans la signature et la mise en œuvre d'ententes spécifiques ou d'ententes de collaboration en condition féminine par de nombreux partenaires régionaux.

Les ressources financières pour mener à bien ces projets proviennent en majorité des ententes spécifiques en matière d'égalité entre les hommes et les femmes négociées entre le Secrétariat à la condition féminine, les acteurs régionaux de développement réunis dans les Conférences régionales des élus, et issues de mesures de concertations pour l'emploi d'Emploi-Québec, ou des mesures de soutien offerte aux commissions scolaires et aux cégeps pour favoriser l'accès des femmes à des métiers traditionnellement masculins, des projets novateurs financés par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

En effet, malgré la présence grandissante des femmes sur le marché du travail et la hausse de leur taux de diplomation²⁴, nous faisons face à la persistance, et même au renforcement dans certains secteurs, de la ségrégation professionnelle des emplois dans notre économie, divisée encore en emplois traditionnellement féminins et masculins.

La question de la diversification des choix professionnels et de l'accès des femmes aux métiers majoritairement masculins est en effet centrale dans le plan d'action de la Politique gouvernementale d'égalité. Il y a là aussi un enjeu majeur pour bien des créneaux de développement économique, notamment au plan régional.

Les statistiques sont très éclairantes à cet égard : encore aujourd'hui, seulement 22% des femmes et 18% des hommes sur le marché du travail occupent un emploi dit « mixte », c'est-à-dire où se retrouvent entre 40% et 59,9% des deux sexes. Et ce sont près de 40% des hommes et des femmes qui occupent des emplois dits fortement ségrégués (où il se retrouve 80% de personnes du même sexe).

C'est encore plus fort au niveau de la formation professionnelle et technique : le programme le plus fréquenté menant vers un DEP est Santé, assistance et soins infirmiers où on retrouve 87% de filles, suivi de secrétariat où il y en a 99%. Au niveau du DEC, le portrait est le même. Au DEP en charpenterie-menuiserie, les garçons représentent 98% des élèves, en électricité 97% et en soudage-montage 94% (CCF, 2012).

²⁴En 2011, le taux d'activité des femmes de 25 à 54 ans était de 84% en 2001 et celui des hommes du même âge de 89,6%. Les femmes forment 58% des détenteurs de baccalauréat également. (Les femmes et le marché du travail : portrait statistique, Comité consultatif Femmes en développement de la main d'œuvre, 2012).

En conséquence, le parcours des travailleuses vers des emplois majoritairement masculins continue d'exiger pour la plupart d'entre elles une détermination qui dépasse le niveau de volonté normale pour poursuivre une carrière. Il est essentiel que des actions concertées et durables soient mises en place, impliquant une série de partenaires, de la formation jusqu'à l'intégration et au maintien en emploi, pour voir ce tableau s'améliorer dans les années à venir.

Vous trouverez d'ailleurs en annexe une liste d'actions qui ne sont que des exemples d'un ensemble très riche et diversifié de projets menés ces dernières années dans de nombreuses régions du Québec, montrant que cet enjeu est important pour les acteurs réunis au sein des concertations existantes et qu'il est essentiel d'en assurer une pérennité. Comme la discrimination systémique à laquelle font face les femmes en emploi, particulièrement celles qui s'engagent dans un métier non-traditionnel, se retrouve à chaque étape de leur parcours, il est essentiel que soient présents autour d'une concertation régionale s'engageant à travailler durablement : institutions scolaires, représentants des ministères, tables régionales des groupes de femmes, organismes d'employabilité pour femmes, entreprises des secteurs économiques identifiés, particulièrement les créneaux d'excellence régionaux.

Recommandation

32. Qu'à travers les nouvelles responsabilités qui leur seront accordées, dans l'élaboration des plans d'action pour l'économie et l'emploi, la formule de concertation actuelle perdure et continue d'impliquer les partenaires suivants dans les projets concernant le développement de la main-d'œuvre féminine : institutions scolaires, représentantes et représentants de ministère, table de concertation de groupes de femmes, entreprises des secteurs économiques identifiés, particulièrement les créneaux d'excellence régionaux.
33. Que dans l'élaboration des plans d'action pour l'économie et l'emploi, les MRC tiennent compte des orientations et des objectifs de la Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine d'Emploi-Québec qui visent l'intégration en emploi des femmes sur tout le territoire québécois, particulièrement dans les métiers à prédominance masculine dans les qu'elles auront à élaborer.

Liste des recommandations

1. Que le gouvernement procède à une analyse de l'impact différencié de ses politiques macroéconomique et fiscale sur les femmes et les hommes ainsi qu'entre les femmes, afin d'adapter ces politiques de manière à ne pas nuire aux conditions de vie et de travail des femmes.
2. Que le gouvernement mette fin à l'externalisation des coûts sociaux et environnementaux pour atteindre l'équilibre budgétaire.
3. Que le gouvernement trouve de nouvelles sources de revenus en s'inspirant des solutions fiscales identifiées par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics.
4. Que le gouvernement augmente l'offre de garderies à prix abordable notamment dans les milieux où l'on retrouve une forte concentration de personnes immigrantes et racisées.
5. Que le gouvernement multiplie les haltes garderies dans les lieux de service aux personnes immigrantes.
6. Que le gouvernement procède à une analyse de l'impact de la modulation des tarifs des services de garde ainsi que de sa politique favorisant le développement des services de garde privés (subventionnés indirectement par des crédits d'impôts) sur l'accès des femmes au travail ainsi que sur les conditions de travail des femmes dans le milieu des services de garde.
7. Que le gouvernement annule la modulation des frais pour les centres de la petite enfance et respecte son engagement électoral.
8. Que le gouvernement se serve d'abord et avant tout des impôts pour financer équitablement le réseau d'éducation à la petite enfance et cesse d'élargir le recours au principe de l'utilisateur-payeur.
9. Que le gouvernement cesse de nuire au développement des centres de la petite enfance à la faveur du réseau de garde privé non subventionné qui n'offre pas la qualité requise pour le bien-être des enfants ni des conditions de travail acceptables aux éducatrices.
10. Que le gouvernement adopte un projet de loi pour protéger les travailleuses domestiques des accidents et des maladies du travail.
11. Que le gouvernement maintienne la transparence actuelle de la Loi sur les mines.
12. Que le gouvernement renforce la responsabilité des entreprises minières pour le nettoyage des sites afin que le gouvernement du Québec évite de se retrouver avec la facture.
13. Que les politiques industrielles, notamment celles touchant l'extraction de ressources naturelles, soient sujettes à une analyse différenciée selon le sexe.
14. Que le gouvernement étudie, avec les populations concernées, les actions à poser en vue de diminuer les investissements dans le secteur extractiviste pour investir dans le développement d'emplois basés sur les énergies propres, les transports électriques et l'efficacité énergétique.
15. Que le gouvernement adopte un plan de transition visant le désinvestissement dans les secteurs les plus nocifs de l'industrie extractiviste, l'encadrement accru du milieu

extractiviste jugé essentiel et l'investissement dans le développement d'emplois climatiques.

16. Qu'un plan d'action lié au développement social avec un budget accompagne les projets miniers.
17. Que le gouvernement respecte le droit des peuples autochtones de refuser l'exploitation de leurs territoires ancestraux.
18. Que le gouvernement interdise les mines d'uranium sur tout le territoire québécois.
19. Que le gouvernement modifie l'article 17 afin d'affirmer l'aspect prioritaire que doit avoir l'électricité patrimoniale dans l'approvisionnement des Québécois en électricité.
20. Que le gouvernement revoie ses plans promulguant la hausse constante des tarifs d'électricité.
21. Que le gouvernement investisse davantage dans les politiques d'isolation des appartements en location de réduction de l'usage de l'électricité pour générer des économies.
22. Que le gouvernement assure l'accès aux soins et aux services sociaux et de santé par le maintien d'un régime public, accessible, gratuit et universel pour l'ensemble de la population dans toutes les régions du Québec et en envisage la cessation de tous les projets de privatisation dans le domaine de la santé
23. Que le gouvernement adopte un régime entièrement public d'assurance pour les médicaments.
24. Que le gouvernement du Québec reconduise jusqu'en 2017 le Plan d'action gouvernemental en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de même que le budget qui l'accompagne.
25. Que le gouvernement du Québec dirige vers les Tables régionales de concertation de groupes de femmes les sommes qu'il consacrait annuellement aux ententes en matière d'égalité pour les femmes, pour que ces sommes d'argent soient investies dans des mesures structurantes élaborées en concertation et en partenariat pour améliorer les conditions de vie des femmes des régions et faire avancer l'égalité pour toutes les femmes.
26. Que les Tables régionales de groupes de femmes soient reconnues comme les interlocutrices des MRC en matière d'égalité pour les femmes et qu'elles reçoivent l'appui financier nécessaire pour accompagner les MRC dans leur rôle et responsabilité en cette matière.
27. Pour assurer un développement territorial égalitaire et permettre un accès égal pour les femmes et pour les hommes aux services, aux ressources et aux sphères de décisions, que le gouvernement du Québec donne comme responsabilités aux MRC :
 - 27.1. D'adopter une politique d'égalité entre les femmes et les hommes prévoyant la parité de représentation entre les femmes et les hommes au conseil de MRC.
 - 27.2. D'inclure dans les plans de développement territorial des objectifs précis visant l'amélioration des conditions de vie des femmes de la région.
 - 27.3. D'établir et entretenir des bases de cueillette de données ventilées selon le sexe ou des observatoires en condition féminine.

- 27.4. De procéder à une analyse différenciée selon les sexes pour chaque programme, politique ou mesure prônés par la MRC
28. Pour assurer un développement territorial équitable et donc inclure les gens qui vivent des difficultés d'intégration sociale basées sur leur sexe, leur identité de genre ou leur orientation sexuelle, leur origine ethnique, leur milieu social, leur revenu, leur âge, leur statut familial ou leurs limitations fonctionnelles que le gouvernement du Québec donne comme responsabilités aux MRC :
- 28.1. De développer des mesures pour faciliter l'accès à des formations qualifiantes et des programmes d'accès à des emplois de qualité pour les personnes marginalisées.
- 28.2. De développer un réseau de transport collectif accessible à coût abordable.
- 28.3. De s'assurer que le territoire soit doté de services de gardes éducatifs en nombre suffisants pour répondre aux besoins de sa population.
- 28.4. De développer sur son territoire du logement social et abordable en fonction des besoins de sa population.
- 28.5. De mettre en place des mécanismes pour assurer la représentation équitable dans les structures organisationnelles des personnes et groupes marginalisés afin que leurs préoccupations soient prises en compte.
- 28.6. De se doter d'un programme d'accès à l'emploi favorisant l'embauche des femmes et des personnes marginalisées.
29. Pour assurer que le développement soit solidaire et favorise l'utilisation des ressources humaines et naturelles en vue d'un développement territorial qui permet de répartir équitablement les richesses, les services, les bénéfices et les retombées positives dans les diverses localités qui composent la région, que le gouvernement du Québec donne comme responsabilités aux MRC :
- 29.1. De reconnaître et d'appuyer financièrement les entreprises d'économie sociale, les coopératives, de même que les personnes qui apportent un soutien à leur famille et dont le travail est invisible (de la même façon qu'on le fait pour l'entreprise privée et publique).
- 29.2. D'instaurer un programme pour inciter les entreprises de son territoire à développer des mesures de conciliation travail/famille/études afin que toutes les personnes, y compris les femmes, puissent profiter du développement de l'emploi d'une région donnée.
- 29.3. De travailler en partenariat avec des groupes de femmes, des organismes communautaires et l'ensemble des organismes concernés pour assurer la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans les stratégies locales de développement.
- 29.4. De développer des mesures afin d'inciter les entreprises de son territoire à donner leur appui à des groupes de femmes ou à des groupes communautaires dans la réalisation d'actions communes visant le bien-être des populations régionales.
- 29.5. De valoriser, encourager et soutenir concrètement l'implication sociale de tous les citoyens et de toutes les citoyennes.

30. Pour s'assurer que le développement soit démocratique et repose sur des personnes élues à l'écoute des citoyennes et des citoyens grâce à des mécanismes de concertation, de consultation et de prise de décision où peuvent s'exprimer toutes les catégories de personnes composant la collectivité, que le gouvernement du Québec ;
- 30.1. Facilite la mise sur pied d'une instance de concertation régionale ayant comme mandat d'élaborer les grandes orientations d'un plan d'action quinquennal qui guidera le travail des élus municipaux lesquels devront rendre régulièrement des comptes à cette instance.
 - 30.2. Que cette instance régionale respecte la parité entre les femmes et les hommes, soit inclusive de même que représentative de tous les territoires et de tous les secteurs d'activités.
 - 30.3. Que le fonctionnement de cette instance régionale soit financé par le MAMOT.
 - 30.4. Que chaque MRC ait l'obligation de respecter et de mettre en œuvre les grandes orientations fixées par l'instance de concertation régionale.
 - 30.5. Que cette instance régionale adopte une politique d'égalité entre les femmes et les hommes prévoyant notamment la parité de représentation entre les femmes et les hommes.
 - 30.6. Que les plans de développement quinquennaux incluent des objectifs précis visant l'amélioration des conditions de vie des femmes de la région.
 - 30.7. Que cette instance régionale établisse et entretienne des bases de cueillette de données ventilées selon le sexe ou des observatoires en condition féminine.
 - 30.8. Que chaque politique ou mesure mise de l'avant par cette instance fasse l'objet d'une analyse différenciée selon les sexes
31. Pour que le développement soit éthique et fasse preuve de transparence dans la gestion, de respect des règles de bonne gouvernance et du concept de développement durable, que le gouvernement du Québec donne comme responsabilités aux MRC :
- 31.1. D'adopter des règles d'éthique et de saine gestion tenant compte de l'intérêt de la communauté, du respect des personnes, de l'égalité entre les femmes et les hommes habitant le territoire.
 - 31.2. D'administrer le territoire en tenant compte des principes de développement durable tels que définis par la Déclaration de Rio dont celui qui précise que : « Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable ».
 - 31.3. De gérer en toute transparence en se dotant de procédures nécessaires pour expliquer les tenants et les aboutissants des projets affectant les résidentEs et pour les consulter sur ceux-ci.
32. Qu'à travers les nouvelles responsabilités qui leur seront accordées, dans l'élaboration des plans d'action pour l'économie et l'emploi, la formule de concertation actuelle perdure et continue d'impliquer les partenaires suivants dans les projets concernant le développement de la main-d'œuvre féminine : institutions scolaires, représentantes et représentantes de ministère, table de concertation de

groupes de femmes, entreprises des secteurs économiques identifiés, particulièrement les créneaux d'excellence régionaux.

33. Que dans l'élaboration des plans d'action pour l'économie et l'emploi, les MRC tiennent compte des orientations et des objectifs de la Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine d'Emploi-Québec qui visent l'intégration en emploi des femmes sur tout le territoire québécois, particulièrement dans les métiers à prédominance masculine dans les qu'elles auront à élaborer.

ANNEXE 1

COALITION OPPOSÉE À LA TARIFICATION ET À LA PRIVATISATION DES SERVICES PUBLICS

Tableau des solutions fiscales et mesures de contrôle des dépenses – Février 2015

Mesures de contrôle des dépenses (argent récupéré annuellement en millions de \$)				
Revenus fiscaux supplémentaires (argent récupéré annuellement en millions de \$)				
A. AMÉLIORER LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT ET REVOIR LES DÉPENSES FISCALES DES PARTICULIERS				
1	Établir 11 paliers d'imposition (paliers proposés)			1 000 M\$
	15 % – 0 \$ à 24 999 \$	20 % – 50 000 \$ à 59 999 \$	34 % – 150 000 \$ à 199 999 \$	
	16 % – 25 000 \$ à 34 999 \$	22 % – 60 000 \$ à 69 999 \$	36 % – 200 000 \$ à 249 999 \$	
	17 % – 35 000 \$ à 39 999 \$	26 % – 70 000 \$ à 99 999 \$	38 % – 250 000 \$ et plus	
	18 % – 40 000 \$ à 49 999 \$	32 % – 100 000 \$ à 149 999 \$		
2	Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers			739 M\$
3	Diminuer le plafond des REER (de 24270 \$ à 12 000 \$)			300 M\$
4	Réduire les crédits d'impôt pour dividendes (50 % de 360 millions \$ en 2012)			180 M\$
5	Moduler les taxes à la consommation en fonction des biens achetés			745 M\$
B. RÉTABLIR UN ÉQUILIBRE ENTRE LA FISCALITÉ DES PARTICULIERS ET CELLE DES ENTREPRISES				
6	Augmenter le taux provincial d'imposition des entreprises à 15 % (actuellement à 11,9 %)			1 220 M\$
7	Augmenter la contribution fiscale des institutions financières notamment en rétablissant la taxe sur leur capital			600 M\$
8	Revoir les mesures fiscales destinées aux entreprises : 8.1 Abolir le crédit d'impôt pour gain en capital (361 M\$); 8.2 Éliminer les mesures permettant de reporter le paiement des impôts dits (568 M\$); 8.3 Revoir les politiques de congés fiscaux (238 M\$).			1 167 M\$
9	Réduire les subventions aux entreprises			500 M\$
10	Augmenter les redevances sur les ressources naturelles (dans le respect des revendications autochtones et en tenant compte du partage des revenus avec les communautés locales) (ex. : l'industrie minière — redevances hybrides sur la valeur brute (3 à 8 %) et sur les profits (10 à 25 %))			410 M\$
C. LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET LA MAUVAISE GESTION DES FONDS PUBLICS				
11	Lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal			740 M\$
12	Lutter contre la corruption et la mauvaise gestion dans l'attribution des contrats gouvernementaux			600 M\$
D. MESURES DIVERSES				
13	Cesser de recourir aux agences de placement privées dans les institutions publiques de santé			71 M\$
14	Adopter des mesures de contrôle du coût des médicaments, dont l'instauration d'un régime entièrement public d'assurance médicaments			1 000 M\$
15	Utiliser le logiciel libre par l'ensemble de l'appareil gouvernemental			266 M\$
E. AUTRES SOLUTIONS FISCALES POTENTIELLES À L'ÉTUDE				
La Coalition ne dispose pas des données nécessaires pour estimer un montant d'économies lié à ces mesures.				
16	Cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures publiques.			?
17	Cesser de recourir aux cliniques médicales spécialisées (30 à 40 % d'économies envisageable)			?
18	Adopter une politique de rémunération maximale des cadres et dirigeants des institutions publiques, parapubliques et les sociétés d'État (ex. : Hydro-Québec, Ioto-Québec, CSST, universités, CEGEP, hôpitaux, etc.)			?
TOTAL DE LA PROJECTION				6 315 M\$ 3 223 M\$
GRAND TOTAL (revenus fiscaux + contrôle des dépenses)				9 538 M\$

ANNEXE 2

Projets reliés au développement de la main-d'œuvre féminine en régions

Nous avons colligé quelques exemples porteurs de projets structurants qui ont vu le jour grâce aux ententes spécifiques en condition féminine portés par les CRÉ et qui sont menacés par leur abolition.

À Montréal, le CIAFT a contribué en 2012 au démarrage à Montréal d'une expérience pilote de concertation régionale pour l'accès des femmes aux métiers majoritairement masculins. Les Montréalaises en situation de pauvreté pourront bénéficier des retombées d'une telle concertation afin de répondre à leurs besoins de diversification professionnelle et d'accès à des emplois mieux rémunérés pour une formation équivalente dans des emplois majoritairement masculins. Et la présence d'employeurs dotés de Programme d'accès à l'égalité sont motivés à répondre à leurs engagements afin d'améliorer la représentation féminine dans les emplois majoritairement masculins. Par exemple, la direction des ressources humaines de la Ville de Montréal et l'Université de Montréal sont impliquées dans la concertation montréalaise, une première pour l'ensemble des concertations régionales au Québec.

La CRÉ a agi comme partenaire ainsi qu'Emploi-Québec à travers la mesure Concertation pour l'emploi. Il est important de souligner qu'aucun partenaire ne peut financer ce type de projet seul : la concertation est aussi nécessaire au plan de la définition des objectifs que du maillage de financement. Sans l'appui de la CRÉ, cette concertation porteuse, attendue depuis des années, risque de disparaître dès le 1^{er} avril prochain.

En Estrie, un Comité estrien de promotion des métiers traditionnellement masculins a été mis sur pied à l'initiative de la direction régionale du MELS et il réunit les commissions scolaires de l'ensemble de la région ainsi que le Centre d'intégration au marché de l'emploi (CIME), organisme spécialisé en développement de la main-d'œuvre féminine, ayant développé une approche systémique pour les femmes. L'abolition de la direction régionale du MELS l'an passé met en péril la poursuite de cette expérience.

Au Centre-du-Québec, la Table de concertation du mouvement des femmes du Centre-du-Québec vient de publier cette année une étude exploratoire sur le décrochage scolaire chez les Centricois, intitulée «Raccrocher de toutes ses forces». Dans la région, elles ne sont que 40% des femmes non diplômées à occuper un emploi, alors qu'il y a 60 % des hommes qui ont du travail. La CRÉ était un partenaire de ce projet. L'entente précédente avait permis d'élaborer un outil s'adressant au personnel en orientation professionnelle afin de favoriser la diversification professionnelle des filles et des femmes, de réaliser une enquête sur l'évolution de la place des femmes dans les métiers non traditionnels ainsi que des activités régionales en diversification professionnelle et une tournée régionale auprès de la formation et de l'emploi.

Dans la région de la **Capitale-Nationale**, un plan d'action 2010-2013 a été adopté avec un volet non-traditionnel défini par la Table de concertation en condition féminine et coordonné par la CRÉ de la Capitale-Nationale au sein de laquelle 26 organisations sont représentées.

Dernièrement, nous apprenions qu'un projet visant l'accès au travail pour des femmes en situation de forte précarité, dont le titre est *Ces femmes qui aident et qui s'oublient*, et dont est partenaire le Centre Étape, organisme d'aide à l'emploi membre du CIAFT, sera bientôt compromis par les changements actuels.

Le projet visait à intervenir auprès des femmes aidantes situationnelles (mamans à la maison et proches aidantes) dans une optique de valorisation et de reconnaissance d'un travail invisible, et à recommander des pistes de projet en vue d'une phase qui aurait débuté cet été : services d'employabilité spécifiques et délocalisés, sensibilisation, entraide intergénérationnelle. Le rapport a été bien reçu et a bénéficié d'une recommandation très favorable.

Dans la région **Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine**, la Table régionale des groupes de femmes coordonnait une entente avec une enveloppe globale d'environ 250 000\$ permettant de réaliser des projets en condition féminine sur plusieurs axes : accès des femmes aux métiers non traditionnels, évaluation de leur place dans les instances, diffusion de l'analyse différenciée selon les sexes, et entrepreneuriat féminin. Beaucoup de partenaires régionaux quittent désormais la concertation à cause des coupures et des changements de structures, alors qu'auparavant toutes les institutions scolaires régionales ainsi que la CRÉ y étaient partenaires. Actuellement, son volet lié à la diversification professionnelle est entre autres compromis : www.metierspourelles.qc.ca.

En 2010, les partenaires de l'entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la **Chaudière-Appalaches** ont mis sur pied le projet « Ose viser haut » pour augmenter la présence des femmes dans les formations et professions non traditionnelles. Ce projet propose un mécanisme de référence entre les centres de formation, les employeurs et les finissantes. Il assure un soutien et un suivi en intégration en emploi auprès des femmes ainsi qu'une sensibilisation auprès de la population.

Plus récemment, pour la période 2012-2015, le Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches (RGFCA) a produit un site internet sur les métiers d'avenir et non traditionnels ainsi qu'un répertoire pour la diversification professionnelle des jeunes.

Dans la Région du **Bas-St-Laurent**, la CRÉ a coordonné en 2008-2010 un Rapport sur le maintien en emploi des femmes occupant un métier majoritairement masculin ainsi

qu'un guide de valorisation des métiers majoritairement masculins: 12 portraits de femmes qui exercent un métier majoritairement masculin.

Au Saguenay-Lac-St-Jean, l'entente spécifique en matière de condition féminine 2011-2015 dont sont partenaires le Secrétariat à la condition féminine, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Emploi-Québec, le ministère de la Famille, la CRÉ du Saguenay-Lac-St-Jean, l'organisme Accès-Travail-Femmes ainsi que la Table de concertation des groupes de femmes du Saguenay-Lac-St-Jean, a permis de financer une offre de services diversifiée en métier non-traditionnel sur tout le territoire du Saguenay-Lac-St-Jean : services à la population, aux établissements d'enseignement et aux entreprises.

Dans la région de **Lanaudière**, la Table des groupes de femmes de Lanaudière grâce à l'entente spécifique en condition féminine signée avec la CRÉ de Lanaudière a entre autres créé un site Web s'adressant aux jeunes filles de 13 à 17 ans mettant en valeur la diversité du marché du travail et a diffusé une publicité pour les agendas scolaires des Commissions scolaires, conçu des outils de sensibilisation et publié une série de chroniques portant sur les métiers ayant de bonnes perspectives pour les femmes et les filles en faisant le portrait de femmes ayant choisi un métier non traditionnel ainsi que réalisé une tournée de promotion sur les métiers traditionnellement masculins, scientifiques et techniques dans les salons de l'emploi et lors des activités d'employabilité dans les écoles, et a produit un calendrier auprès des entreprises de la région de Lanaudière visant à promouvoir l'embauche de la main d'œuvre féminine, spécifiquement dans les secteurs traditionnellement masculins.

En Montérégie, le Réseau montérégien des organismes non traditionnels (RMONT) est une coopérative de producteurs à but non lucratif, dont les membres sont cinq organismes montérégien qui offrent des services d'employabilité aux femmes avec un volet exploration des métiers majoritairement masculins. Le RMONT est cosignataire d'une entente de collaboration avec la direction régionale d'Emploi-Québec et membre avec Emploi-Québec du comité de suivi de l'entente de collaboration.

En 2012-2013, il a par exemple produit un rapport et un plan d'action pour la diversification professionnelle des femmes, un atout pour la Montérégie grâce au financement de la CRÉ Montérégie-Est.

Dans la région de **Laval**, des projets très diversifiés ont été portés par les partenaires réunis au sein de l'entente spécifique en condition féminine de la CRÉ de Laval avec un financement d'Emploi-Québec et des projets novateurs du MELS. A été conçue une pièce de théâtre interactive *En place pour un métier d'audace* avec la troupe *Mise au jeu*, présentée dans les écoles secondaires et les centres d'éducation des adultes de la Commission scolaire de Laval (avec un guide pédagogique pour le personnel enseignant). L'organisme Dimension Travail a lancé un programme de bourses *Talons*

hauts et caps d'acier pour augmenter le nombre d'inscriptions dans les programmes de formation traditionnellement masculins offerts à la Commission scolaire de Laval et au Collège Montmorency. Ces programmes de soutien en formation et de maintien en emploi ont été réalisés tout comme un colloque lavallois « Capitaliser sur la différence » sur la place des femmes dans les métiers non traditionnels.